

Dispositifs de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants

Année 2023

PROTOCOLE VIOLENCE 72 h	3
AUTEUR DE VIOLENCES INTRA FAMILIALES	35
ACCUEIL DE JOUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES	39
DISPOSITIF RELEVE TOIT	55
CHU FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES	59
MAISON DES FEMMES	71
VAN ITINERANT	75
PARCOURS SORTIE DE PROSTITUTION	81
DISPOSITIF DE PROTECTION AC'SE	95
ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUES ET GROUPE DE PAROLE	103
PARTENARIAT	114
PERSPECTIVES	115
SIGLES ET ACRONYMES	
ANNEXES	

L'association ITINERAIRES, forte de son expérience de plus de trente ans auprès de personnes vulnérables développe des dispositifs d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'hébergement qui viennent compléter ceux déjà existants au sein de l'association.

Les valeurs de l'association ITINERAIRES

Notre association a pour but de mettre à disposition de toute personne isolée avec ou sans enfant, en situation de détresse, une aide matérielle morale et psychologique lui permettant de surmonter ses difficultés et de trouver sa place dans la société.

Prenant en compte de façon prioritaire la personne dans sa singularité, l'association Itinéraires s'efforce de comprendre ses besoins et contribue à la recherche des moyens à mettre en œuvre.

Ainsi et afin de favoriser l'insertion des personnes accompagnées, l'association s'engage à privilégier tout partenariat et conventionnement avec des fédérations, associations sportives et des organismes développant la culture, l'aide au logement etc. ...

L'association s'engage dans des valeurs qui respectent :

- L'inconditionnalité de tout individu dans le respect de sa dignité humaine et dans ses dimensions psychologiques, sociales, économiques
- La confiance dans la personne avec la conviction que chaque personne dispose d'un potentiel de développement personnel à faire émerger et à faire évoluer...
- La solidarité en s'inscrivant dans une démarche de lutte contre les exclusions en concertation avec les acteurs présents sur le territoire local, national, international...
- L'engagement par une volonté d'offrir des services de qualité s'adaptant à l'évolution des publics et des besoins sociaux une volonté de transparence, de collaboration avec tous les partenaires et les pouvoirs publics

L'expertise de l'Association Itinéraires

Bien implantée sur le territoire départemental, impliquée et inscrite dans la dynamique de travail en réseau, l'association Itinéraires est depuis des années engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

L'association Itinéraires veille à la formation continue de l'ensemble des salariés en lien avec la problématique des femmes en situation de violences.

L'association est régulièrement invitée pour dispenser des formations sur la thématique des violences faites aux femmes. Sur sollicitation de la Déléguée Départementale aux droits des femmes et à l'égalité, l'association Itinéraires participe à la formation et à l'information des policiers, gendarmes, avocats, ...

Depuis 2017, nous participons à la commission violences intrafamiliales de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS).

Les rencontres ont pour objectifs :

- De permettre aux adhérents d'échanger, de réfléchir ensemble, de mutualiser les pratiques grâce à une meilleure connaissance réciproque,
- De favoriser la rencontre avec des partenaires et autres réseaux afin d'élargir la réflexion, appréhender et comprendre l'ensemble des enjeux.
- De construire une expertise collective, un positionnement régional sur les questions des violences intrafamiliales, d'être force de proposition, d'action et de mobilisation.

Les différents dispositifs pour venir en soutien aux femmes victimes de violences

Actuellement, l'association dispose de différents dispositifs à la fois de prévention, de protection et d'accompagnement à l'égard des femmes victimes de violences.

Protocole violences 72 h:

Accueil d'urgence des femmes

et des enfants victimes de violences

L'association Itinéraires, engagée pour l'égalité entre les femmes et les hommes et dans la lutte contre les violences faites aux femmes, affirme sa volonté en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

Les structures d'hébergement d'urgence tant sur Caen qu'à Lisieux assurent l'accueil et l'hébergement de femmes seules et/ou accompagnées d'enfants sur un mode collectif et semi collectif qui fonctionne 24/24, 365 jours par an.

Elles peuvent donc accueillir à n'importe quelle heure du jour et de la nuit sur un dispositif de mise à l'abri immédiate et sécurisée via le protocole 72 h.

Depuis 2006 et dans le cadre du protocole départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, 4 places d'hébergement à Caen sont mobilisables quotidiennement pour mettre à l'abri une femme et ses enfants en danger suite à un départ précipité du domicile.

Depuis septembre 2023, ces places sont régulées et orientées par le 115.

A Lisieux, 3 places étaient dédiées au Protocole jusqu'en septembre 2023, places qui, sur demande de la DDETS, ont été remplacées effectivement par des places CHU FVV, sur orientation du 115.

Ce protocole vise à renforcer la prévention, la lutte contre l'ensemble des violences faites aux femmes.

Article 1:

- Les violences conjugales et intrafamiliales,
- Les agressions sexuelles,
- Les violences sexistes,
- Toutes les formes de harcèlement,
- La prostitution,
- Les mutilations sexuelles,
- Les mariages forcés.

Parallèlement à l'accueil, la protection (femmes et enfants), l'écoute, l'accompagnement, l'hébergement, l'orientation, le soin, la défense, les parties signataires (les fonctionnaires de la police et les gendarmes – les professionnels de la santé – les intervenants(es) sociaux, institutionnels et associatifs – la justice – l'éducation nationale) s'engagent à réfléchir et à engager des actions en direction des auteurs de violence pour une prise en charge globale du phénomène et des actions en direction des enfants témoins et victimes de ces violences. Elles s'engagent à contribuer à la sensibilisation des citoyens(nes) et des professionnels par la diffusion d'informations relatives à ces différentes violences.

Dans le cadre du protocole créé en 2006, l'association Itinéraires a proposé, à partir de ses deux structures d'urgence (Caen et Lisieux) et en lien avec différents partenaires, un dispositif qui est activé au moment de la crise ; il permet l'accueil par des professionnels formés à cette problématique et un hébergement pour 72 heures, soit 3 nuits, dans un lieu sécurisé et

collectif, pouvant être renouvelé si besoin (évaluation conjointe personne accueillie / professionnel).

Afin de mieux répondre aux besoins de soutien psychologique des femmes victimes de violence accompagnées ou pas d'enfant, persuadée que la crise est un moment fécond pour éviter la banalisation, sensibilisée à la problématique des enfants exposés aux violences conjugales, l'association Itinéraires permet depuis janvier 2011 aux femmes reçues tant dans ses structures d'hébergement Source (Caen) et Etape (Lisieux) que d'accueil (SAAS), de bénéficier du soutien par le biais d'entretiens spécifiques réalisés par la psychologue de l'association. La psychologue va vers les femmes en se déplaçant sur les structures.

Cette proposition est un engagement supplémentaire dans cette problématique. Elle intervient dans un moment de « coupure » qui marque, secoue, tiraille la vie des personnes accueillies.

Au CHRS La Source, nous avons accueilli **103** personnes dont **58** femmes et **45** enfants, soit en moyenne **1** mise à l'abri chaque semaine (en 2022, 151 personnes dont 96 femmes et 55 enfants).

Au foyer d'urgence l'Etape, nous constatons une diminution du nombre de personnes accueillies due à l'arrêt du protocole violence au 11/09/2023.

- **61** personnes dont **39** femmes et **22** enfants (en 2022, 87 personnes dont 46 femmes et 41 enfants).

Cette année encore, nous notons l'augmentation du nombre de situations pour lesquelles le protocole a été prolongé au-delà des 72 heures voire plusieurs mois pour certains ménages. Plusieurs facteurs en sont la cause :

- La saturation du dispositif hôtelier ou l'absence de places disponibles correspondant à la composition familiale (par exemple, il est difficile de trouver deux chambres d'hôtel qui communiquent entre elles pour l'accueil d'une femme et ses 3 enfants...).
- La situation de grande vulnérabilité, du ménage ne permet pas de travailler une sortie vers des nuitées hôtelières.
- Le service social orienteur, ou rencontré lors de l'accueil, peut demander le maintien de l'accueil dans la structure collective pour des situations où il est difficile d'envisager une sortie 115 après 72 h (situation de grande vulnérabilité, insécurité, questions relatives à la parentalité...).

Cette augmentation significative de la durée de séjour impacte l'essence même du dispositif qui se retrouve embolisé et ne permet plus d'accueillir en urgence des femmes et familles en situation de danger.

Les structures d'hébergement collectif continuent d'être un lieu ressource, repéré par les acteurs de la protection de l'enfance et du SIAO.

Le CHRS d'urgence La Source et le foyer d'Accueil d'Urgence l'Etape sont toujours des lieux de protection repérés pour les femmes victimes de violence et leurs enfants.

• <u>Caen</u>

1) Nombre de demandes d'accueil

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
77	77	144	168	142	212	175	187

Nous constatons un nombre toujours très important de demandes d'accueil en 2023, avec une hausse par rapport à l'année 2022. Cette hausse n'est cependant pas représentative de la réalité, car :

- Dès lors que le dispositif est saturé, les acteurs qui en ont connaissance ne nous sollicitent pas (SAAS, 115, Samu Social),
- Depuis septembre 2023, toutes les demandes sont centralisées par le 115, qui oriente après évaluation et disponibilité.

2) Nombre de demandes par mois

J	F	M	Α	M	J	J	Α	S	О	N	D	Total
20	23	24	16	19	29	27	18	7	2	1	1	187

Depuis septembre 2023, nous constatons un net recul des demandes du fait des places occupées sans solution de sortie et de la non visibilité des demandes qui sont désormais gérées par le 115-SIAO.

3) Nature des demandes

Violences conjugales176

Violences intrafamiliales11

4) Suite donnée à la demande

Suite donnée à la demande	Nombre de ménages (%) en 2023 (<i>Données en 2022</i>)
Demandes non suivies faute de place	99 (52.9 %) 29 (16.3 %)
Accueils prévus mais pas venues	8 (4.4 %) 20 (11.2 %)
Réorientations	7 (4.3 %) 7 (3.9 %)
Demandes annulées Motifs: → Madame a trouvé une autre solution: 2 → Préfère solliciter le 115: 2 → Refus de Madame: 5 → Pas possible de quitter le domicile: 1	10 (5.3 %) 14 (7.8 %)
Non venues et sans nouvelles	5 (2.7 %) 4 (2.2 %)
Accueils effectifs: - 30 femmes isolées - 28 femmes accompagnées d'enfants (soit 45 enfants)	58 (31 %) 96 (53.9 %)
TOTAL GENERAL	187 178

	Femmes seules	Femmes avec
		enfants
2023	52 %	48 %
2022	63.4 %	36.6 %
2021	63.8 %	36.2 %
2020	61.4 %	38.6 %

Concernant les demandes 2023, nous observons :

- Que le nombre de demandes non pourvues faute de places continue d'augmenter en 2023.
- Cette augmentation des demandes non pourvues faute de places est exponentielle cette année. Parmi les demandes connues et formulées, le CHRS n'a pu apporter de réponses à 99 femmes, parmi celles-ci une majorité de femmes accompagnées d'enfants, du fait de la saturation du dispositif, ce qui représente plus de la moitié des demandes.
- 129 demandes au total n'ont pu aboutir (69 % des demandes) soit du fait de la trop grande composition familiale, de la saturation du dispositif, du refus de la personne pour des raisons diverses...

A ces données, s'ajoutent les demandes qui ne nous sont pas transmises par les partenaires informés que le dispositif est saturé.

Il est toujours difficile de ne pas pouvoir répondre favorablement à ces demandes.

- **10** femmes ont annulé leur demande.
- 8 femmes étaient attendues et ne se sont pas présentées.

Ces femmes ont tenté un premier départ, ont pu être rassurées sur la possibilité d'un accueil. Un premier échange téléphonique a eu lieu. Elles ont rompu le silence qui entoure cette problématique et perpétue l'enfermement. Elles ont eu connaissance de l'accueil de jour.

Même si certaines n'ont pas souhaité quitter pour le moment la violence qu'elles subissent, elles ont pu témoigner, recueillir de l'information, être écoutées et surtout repérer un hébergement en urgence, un réseau de partenaires susceptible de les aider.

Certaines femmes étaient attendues mais ont trouvé une autre solution, très souvent en s'appuyant sur leurs réseaux familial et/ou amical.

Origine de la demande

Origine de la demande	Nombre	%
115	41	21.9 %
Elle-même	29	15.5 %
AS Secteur	26	13.9 %
STDU	14	7.5 %
SAAS	10	5.3 %
Police	6	3.2 %
AS CHU	5	2.7 %
NEET'S	5	2.7 %
Tiers	4	2.1 %
AS Police	3	1.6 %
CHU	3	1.6 %
Gendarmerie	3	1.6 %
EPSM	3	1.6 %

OSYS	2	1 %
SAO	2	1 %
2 ChosesLune	1	
Agence d'intérim	1	
AEMO	1	
Cabinet médical	1	
Cap Horn	1	
CCAS	1	
CHRS Rennes	1	
CAARUD	1	
Chef de service Itinéraires	1	
CHRS Gavrus	1	
CSAPA	1	
Employeur	1	
Etape	1	
FAIR	1	
IME	1	
IRFA	1	
La Chiffo	1	
PASS	1	
SAVS	1	
Service social CHU	1	
SIAO	1	
SOS Infirmier	1	
UDAF	1	
Non réponse	7	
TOTAL	187	100 %

En 2023, l'origine de la demande provient essentiellement du 115, des personnes ellesmêmes, des travailleurs sociaux de secteur, du Samu Social et du SAAS. Nous soulevons également une diversité d'acteurs à l'origine de la demande.

Nous observons de nouveau une importante diversité d'acteurs à l'origine de la demande, du secteur social, de la santé, des services de police et de gendarmerie. Ces chiffres illustrent que le dispositif est repéré, tant des professionnels que des personnes elles-mêmes, et constituent une réponse aux situations de violence.

Par ailleurs, tout comme l'an passé, nous sommes de plus en plus sollicités par les USDA et différents acteurs de la protection de l'enfance.

• Lisieux:

1) Nombre de demandes d'accueil

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
41	37	39	55	67	62	80	77

L'accueil dans le cadre du protocole violence s'est arrêté au 11/09/2023 à la demande de la DDETS. Par conséquent le nombre de demandes qui s'élève à 77 n'est pas représentatif des sollicitations croissantes connues jusqu'alors au CHU l'Etape.

Le tableau ci-dessous illustre les conséquences de l'arrêt de la mise à l'abri 72h.

2) Nombre de demandes par mois

J	F	M	A	M	J	J	A	S	О	N	D	Total
11	8	7	10	10	13	10	8	0	0	0	0	77

Avant l'arrêt du Protocole, lors des 8 premiers mois, nous notons une moyenne de 9,6 demandes par mois.

3) Nature des demandes

Violences conjugales: 67
Autre: Agression sexuelle: 1
Violences intrafamiliales: 6
Violences psychologiques 1
« Enlèvement » de la nièce 1
Suite à une expulsion 1

Dont:

Victime de violences de la part de la famille : 1
Victime de violences de la part du fils d'un tiers : 1
Victime de violences de la part de la mère : 2
Victime de la part du fils : 2

A Lisieux aussi, le protocole est donc majoritairement déclenché pour des violences conjugales.

4) Suite donnée à la demande 11/09/2023

Suite donnée à la demande	Nombre de ménages (%) en 2023 (Données en 2022)
<u>Demandes non suivies</u>	
Accueils prévus mais pas venus	15 (19.4 %)
	16 (20 %)
Pas d'accueil faute de place (les personnes ont été réorientées vers le 115)	14 (18.1 %)
	1 (1.2 %)
Sans nouvelles	9 (11.7 %)
Sans nouvenes	9 (11.2 %)
<u>TOTAL</u>	38 (49.4 %) 34 (42.5 %)
Accueils effectifs - 25 femmes isolées - 14 femmes accompagnées d'enfants (soit 22 enfants) TOTAL	39 (50.7 %) 46 (57.5 %)
TOTAL GENERAL	77

L'analyse de ce tableau fait apparaître :

- Une baisse des accueils effectifs dû à l'arrêt du Protocole Violences :

En 2023 : 39 ménagesEn 2022 : 46 ménages

- Une augmentation significative des demandes non pourvues faute de places :
 - En 2023 : 14 ménages
 - En 2022 : 1 ménage

Ce constat est la conséquence de la hausse de la durée moyenne de séjour, liée aux difficultés de sorties vers les nuitées hôtelières 115.

5) Origine de la demande

Origine de la demande	Demandes non	Accueils effectifs	Total
	réalisées		
115	5	9	14
Elle-même	4	3	7
OSYS	1	1	2
Police /gendarmerie	4	6	10
CHRS La Source	1	1	2
AS secteur	9	7	16
HU FVV CAEN	1	0	1
CCAS Mairie	2	1	3
UDAF	1	0	1
AS Hôpital	2	3	5
AS PJJ	1	0	1
CMS	1	0	1
Tiers / famille	1	1	2
La PASS	1	0	1
SEMO	1	0	1
SAJD	2	0	2
USDA Caen	1	1	2
CIMADE	0	1	1
SAAS	0	2	2
Collectif de soutien	0	1	1
ESI 14	0	1	1
Croix Rouge	0	1	1
_			
Total	38	39	77

En 2023, l'origine de la demande provient essentiellement du 115, des services de police et de gendarmerie, des travailleurs sociaux de secteur. Nous notons par ailleurs le nombre significatif de demandes réalisées par les personnes victimes, témoignant que le lieu était bien repéré.

Sur la globalité des demandes sur les deux territoires, nous constatons :

• Caen et Lisieux

Sur les territoires de Caen et Lisieux en 2023, **264** femmes (258 en 2022) ont ainsi pu avoir la parole (même de façon hésitante, confuse ou contradictoire), témoigner de ce qu'elles vivaient, bénéficier d'une écoute attentive et avoir accès à des informations. Il est important de redire que dans la problématique des violences conjugales, les femmes ont besoin de temps pour envisager un départ (il ne faut pas sous-estimer l'emprise psychologique et les ravages de cette domination), besoin de s'assurer qu'un accueil soit possible si elles devaient quitter le domicile. Ce premier appel signe une démarche, c'est un premier pas, un début de refus à ce

qu'elles subissent (dénigrements, insultes, coups, gifles, menaces, chantages, mots durs, cris, crises d'autorité, ...). Bon nombre de femmes sollicite plusieurs fois le protocole, annule ou ne donne plus de nouvelles et nous sollicite à nouveau pour un accueil effectif. Il est fondamental de pouvoir accompagner ce cheminement, de respecter le temps nécessaire pour réfléchir, faire un choix. Il est important que le rythme de la femme soit respecté ainsi que les étapes de son parcours dans le désengagement de la violence de son mari, conjoint, concubin. Il est fréquent d'assister à des expressions contradictoires voire déconcertantes.

La violence faite aux femmes n'est pas un phénomène isolé, mais un véritable fléau ; elle est présente dans tous les milieux sociaux et les hommes qui l'exercent sont susceptibles d'appartenir à toute catégorie socio-professionnelle. La violence a des effets graves dans l'immédiat comme à long terme sur l'ensemble des membres de la famille (sur les plans physique, émotionnel, social, ...).

Les enfants vivant dans cette atmosphère sont particulièrement menacés dans leur construction, leur évolution, leur équilibre, leur épanouissement.

Comme le rappelle la loi du 09 juillet 2010, nous devons accroître notre vigilance face aux incidences de la violence sur les enfants (172 enfants étaient concernés par les demandes). Nous devons rester vigilant au recueil des données statistiques des demandes faites dans le cadre du protocole, afin d'apporter un regard plus pertinent et éclairé sur cette problématique.

Sur Caen

Le CHRS La Source a permis l'accueil et l'hébergement de **58 ménages** (96 en 2022) qui se décomposent de la façon suivante :

- **30** ménages : femmes isolées

- 28 ménages : femmes accompagnées d'enfants

Le nombre total de personnes accueillies en 2023 est de 103 personnes (58 adultes et 45 enfants) (151 soit 96 adultes et 55 enfants en 2022).

Nous observons une très nette diminution du nombre d'accueils qui s'explique notamment par l'augmentation de la durée moyenne de séjour atteignant 17.6 jours en 2023 : (8.5 jours en 2022).

- 17 accueils d'une durée de 72 h ou moins (30.9 %),
- 38 accueils de plus de 72h, voire jusqu'à plusieurs semaines.

Les accueils dans le cadre du protocole violence 72 h évoluent et leurs durées augmentent du fait de la saturation du dispositif hôtelier, des places Extrême urgence et de la situation de vulnérabilité des personnes pour lesquelles l'hôtel ne peut correspondre aux besoins des personnes.

A Lisieux

Au foyer d'urgence L'Etape, 39 ménages (46 en 2022) soit :

- **25** femmes isolées (27 en 2022)
- 14 femmes accompagnées d'enfants (19 en 2022).

Le nombre total de personnes accueillies est de 61 personnes soit 39 femmes et 22 enfants (46 adultes et 41 enfants en 2022).

1) Les prestations offertes sur les deux structures

Quand la femme seule ou avec ses enfants est accueillie, la structure répond à une demande de mise à l'abri, de rencontre rapide dans le respect de la confidentialité de la parole exprimée. L'accueil dans une structure collective, au CHRS d'urgence La Source (Caen) ou au foyer d'urgence l'Etape (Lisieux), offre tout d'abord :

- Une protection dans un lieu collectif, sécurisé,
- Un accueil par du personnel formé à cette problématique, une écoute, une attention particulière,
- Un hébergement individuel,
- Des repas.

Cet accueil permet donc à la femme et à ses enfants :

- Une mise à l'abri, de trouver une sécurité,
- Une écoute,
- L'émergence d'une parole,
- De déculpabiliser et d'évaluer ce que la femme est prête à accomplir,
- De la rassurer et l'accompagner dans ses choix,
- De lui dire qu'elle a des droits, des qualités, des compétences,
- De l'aider à restaurer son image,
- De l'orienter vers des spécialistes (sortie, justice, soins, ...),
- De mieux identifier les circonstances dans lesquelles interviennent les violences,
- De lui rappeler l'importance du respect de son corps, d'elle, de sa santé et de celle de ses enfants,
- De voir avec elle sur qui elle peut s'appuyer (famille amis), de lui redire l'importance de ne pas rester isolée,
- De rappeler le droit des enfants à avoir des contacts avec leurs deux parents dans un cadre protégé (loi de 2010),
- De soutenir les enfants (poursuite de la scolarité, orientation spécialisée si nécessaire, prise de conscience de l'impact de la violence sur eux, ...),
- De savoir si l'enfant est directement ou pas victime de violence,
- D'orienter les enfants vers l'accueil sans rendez-vous afin qu'ils puissent bénéficier d'un espace de parole,
- De rédiger une information préoccupante s'il y a danger,
- De faire le lien avec les différents partenaires,
- De rencontrer la psychologue de l'association qui se déplace sur les différentes structures d'hébergement et d'accueil.

2) <u>Les services qui orientent</u>

Sur Caen

Accueil demandé par	Nombre	%
Elle-même Service qui oriente	6 52	10.3 % 89.6 %
TOTAL	58	100 %

Si service qui oriente, précisez	Nombre	%
115	10	10.2.0/
115	10	19.2 %
SAAS	12	23.1 %
AS Secteur	10	19.2 %
STDU	3	5.8 %
NEETS	3	5.8 %
Police	2	3.8 %
Non réponse	2	3.8 %
AS CHU	1	
AS Police	1	
CAARUD	1	
CHU	1	
FAIR	1	
Gendarmerie	1	
OSYS	1	
SAJD	1	
SIAO	1	
UDAF	1	
TOTAL	52	

Nous retrouvons principalement comme chaque année : le 115, les travailleurs sociaux de secteur et le SAAS.

La connaissance du protocole s'élargit sur le territoire.

10.3 % des femmes sollicitent elles-mêmes un accueil et une protection. Parmi ces femmes, pour certaines, il s'agit d'un premier accueil ; pour d'autres, c'est une nouvelle « tentative de départ », l'une de nos missions étant aussi « d'accompagner le retour au domicile », de soigner chaque départ afin que les personnes osent solliciter de nouveau le dispositif.

Le CHRS la Source semble donc bien repéré pour cette mission spécifique d'urgence.

A Lisieux

Service orienteur	Nombre	%
115	9	23.1 %
AS secteur	7	18 %
Police /gendarmerie	6	15.4 %
AS Hôpital	3	7.7 %
Elle-même	2	5.1 %
SAAS	2	5.1 %
OSYS	1	2.6 %
CHRS La Source	1	2.6 %
CCAS Mairie	1	2.6 %
Tiers / famille	1	2.6 %
USDA Caen	1	2.6 %
CIMADE	1	2.6 %
Collectif de soutien	1	2.6 %
ESI 14	1	2.6 %
Croix Rouge	1	2.6 %
Pôle emploi	1	2.6 %
TOTAL	39	%

A travers ces tableaux, on note la diversité des partenaires et le travail en réseau élaboré depuis plusieurs années. Les données font apparaître le maillage, la complémentarité, la coordination des réponses indispensables pour rendre plus efficaces les interventions des différents acteurs.

3) L'horaire des accueils effectifs

• Caen

Heure d'accueil	Nombre (%)	
08h00 à 13h00	22	(37.9 %)
13h00 à 17h00	16	(27.6%)
17h00 à 21h00	5	(8.6 %)
21h00 à 23h00	7	(12 %)
23 h00 et plus	4	(6.9 %)
Non réponse	4	(6.9 %)
TOTAL	5	8

65.5 % des accueils ont lieu en journée. Parmi les accueils après la fermeture des permanences de jour, soit 27.5 % des accueils, 18.9 % ont lieu après 21 heures.
 Ce sont des chiffres importants qui illustrent la nécessité de pouvoir accueillir à toute heure, et plus globalement de l'existence de ce dispositif mis en place depuis 2006.

Le protocole 72h permettait d'apporter une réponse à toute heure aux partenaires (Trait d'Union, 115, services de police, travailleurs sociaux, ...) dans leurs recherches de solution immédiate.

• Lisieux

Heure d'accueil	Nombre (%)	
8 h 00 à 13 h 00	2	(5.1 %)
13 h 00 à 17 h 00	16	(41 %)
17 h 00 à 21 h 00	14	(35.9 %)
21 h 00 à 23 h 00	3	(7.7 %)
23 h 00 et plus	4	(10.1 %)
TOTAL	39	100 %

- **46.1** % des accueils ont lieu en journée (28.3 % en 2022)
- 53.7 % ont lieu après la fermeture des accueils de jour (71.6 % en 2022).

21 femmes ont été accueillies après 17 heures, d'où l'importance de la mission exercée par le foyer l'Etape qui est ouvert 24 h / 24 toute l'année.

L'ensemble des partenaires de proximité connait l'existence de la structure qui accueille femmes et enfants dans un lieu sécurisé.

4) Etat civil et composition familiale des personnes accueillies

• <u>Caen</u>

	2022		2	2023
Age de la personne accueillie	Nombre (%)		Nom	abre (%)
18 à 21 ans	12	12.5%	5	8.6 %
22 à 24 ans	10	10.4 %	8	13.7 %
25 à 35 ans	29	30.2 %	20	34.5 %
36 à 45 ans	22	22.9 %	17	29.4 %
46 à 55 ans	15	15.6 %	5	8.6 %
56 ans et plus	8	8.3 %	3	5.2 %
TOTAL	96			58

Age moyen: **34.6 ans en 2023** (35.9 ans en 2022).

- 22.3 % ont moins de 25 ans (9 sont des personnes isolées et 4 ont des enfants)
- 34.5 % ont entre 25 et 35 ans (7 sont des personnes isolées, 13 ont des enfants)
- 38 % ont entre 36 et 55 ans (9 sont des personnes isolées, 13 ont des enfants)
- **5.2** % ont 56 ans et plus (3 sont des personnes isolées)

La proportion du nombre d'accueils de jeunes femmes et jeunes mères âgées de moins de 25 ans reste stable en 2023.

• Lisieux

	2022		20	023
Age de la personne accueillie	Nombre (%)		Nomi	bre (%)
18 à 21 ans	2	4.3 %	3	7.7 %
22 à 25 ans	6	13 %	5	12.8 %
26 à 34 ans	20	43.5 %	17	43.5 %
35 à 44 ans	13	28.3 %	8	20.5 %
45 à 54 ans	4	8.7 %	3	7.6 %
55 à 60 ans	1	2.2 %	2	5.1 %
60 et plus	0	0 %	1	2.6 %
TOTAL	46		•	39

Cette année encore, on peut remarquer que la tranche d'âge la plus présente se situe entre 26 et 34 ans.

L'âge moyen est de 34.6 ans cette année.

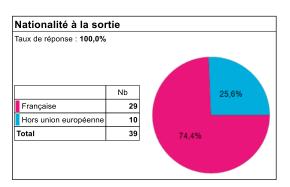
- **43.5** % ont entre 26 et 34 ans (31.1 % en 2022)
- **20.2** % ont entre 36 et 44 ans (24.5 % en 2022)
- **12.8** % ont entre 22 et 25 ans (13.3 % en 2022)
- **10.2** % ont entre 45 et 54 ans (8.9 % en 2022)
- **7.7** % ont entre 18 et 21 ans (15.5 % en 2022)
- **5.2** % ont entre 55 et 60 ans
- **2.6** % ont plus de 60 ans.

5) Nationalité

Caen

Nationalité à la sortie Taux de réponse : 100,0% Nb Non réponse 2 Française 38 Ressortissant U.E. 1 Hors union européenne 16 Total 57

Lisieux



Nous constatons encore cette année l'accueil de femmes hors union européenne et à statut précaire sur le territoire français (16 femmes accueillies à Caen et 10 à Lisieux). La crainte pour ces femmes que le titre de séjour leur soit retiré au motif de la rupture de communauté de vie est réelle. Il est donc encore très difficile pour ces personnes de parler des violences subies, de franchir les portes du commissariat de police, d'engager une plainte, ... par crainte d'être interpellées pour séjour irrégulier sur le territoire français. De plus, certaines femmes ne maitrisent pas la langue française et cette barrière de la langue empêche l'expression réelle et profonde de la violence subie.

Un des cinq points de la loi du 09 juillet 2010, entrée en vigueur le 01 octobre 2010, est « la protection des femmes étrangères ». Cette loi vise notamment à faciliter le dépôt de plainte par les femmes. Elle crée un nouveau délit. « Le délit de contrainte au mariage ou à l'union forcée qui permet notamment de mieux protéger les personnes étrangères victimes de violences conjugales et de sanctionner plus sévèrement les violences exercées dans cette circonstance. A souligner aussi, l'attribution de l'aide juridictionnelle pour les personnes étrangères bénéficiant d'une ordonnance de protection.

Le 7 avril 2011, le Conseil de l'Europe a adopté la convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, premier texte international contraignant établissant un cadre juridique complet pour protéger les femmes contre toutes formes de violence : violence psychologique, physique, sexuelle, harcèlement, mariages forcés, mutilations génitales, avortement et stérilisation forcés, crimes d'honneur. Un article consacré aux demandes d'asile fondées sur le genre prescrit la reconnaissance de ces violences comme persécution, l'interprétation sensible au genre des motifs de la Convention de Genève ainsi que l'adoption de législations et lignes directrices favorisant des conditions d'accueil et des procédures d'asile sensibles au genre. Un groupe d'experts indépendants sera chargé d'évaluer l'application de la Convention dans les pays signataires. Ses avis ne seront cependant pas contraignants. La France est l'un des treize premiers états signataires de la Convention qui entrera en vigueur après dix ratifications.

Même si la législation avance et que nous informons les femmes rencontrées, elle reste souvent méconnue et ne permet pas encore d'apaiser les peurs chez toutes les femmes.

Cette législation reste encore également méconnue de certains commissariats de police ou d'antennes de gendarmerie. Un travail d'information est régulièrement fait par l'équipe du CHRS auprès de ces institutions.

6) Enfants accueillis

Caen

A l'accueil, nombre d'enfants par tranche d'âge		
	2022	2023
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	24	20
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	14	10
Nombre d'enfants de 6 à 8 ans	9	5
Nombre d'enfants de 9 à 11 ans	4	2
Nombre d'enfants de 12 à 14 ans	1	5
Nombre d'enfants de 15 à 17 ans	2	2
Plus de 18 ans	1	1
Total	55	45

Tout comme en 2022, nous observons un nombre important de très jeunes enfants, âgés de moins de 3 ans.

Les enfants sont victimes de ces violences qu'ils y soient exposés en tant que témoin (cf la Convention d'Istanbul) et / ou lors de maltraitances physiques, psychologiques et / ou sexuelles et de négligences qui y sont fréquemment associées.

Les enfants exposés aux violences conjugales grandissent dans un climat d'angoisse, de terreur, de détresse, de stress, de contraintes et grande insécurité très préjudiciable à leur santé et à leur développement émotionnel, affectif et psychomoteur. Même sans avoir assisté aux scènes de violences, l'enfant, dès le plus jeune âge, ressent le stress de sa mère et en souffre. Nous avons observé parmi les enfants accueillis, des enfants en « retrait » ou au contraire des

comportements de « sur-manifestation », des désordres alimentaires, troubles du sommeil... Pour certaines situations, nous avons pu noter, et partager avec la mère, des évolutions au cours de la période de mise à l'abri, telles que la libération de la parole, parfois sur des faits graves subits, des signes de mieux être autour des repas, du moment du coucher...

Le fait d'être éloigné du lieu des violences et à l'abri dans un espace sécurisé, se traduit par des signes manifestes chez les enfants. Ainsi, protéger la mère, c'est protéger l'enfant.

Pour autant, être enfant, adolescent, jeune adulte, et arriver du jour au lendemain dans un foyer d'urgence, c'est quitter ses copains, sa chambre, ses repères. C'est arriver dans un lieu

inconnu, rencontrer des personnes que l'on voit pour la première fois, ne pas toujours savoir de quoi sera fait le lendemain... Au moment de l'accueil, l'équipe éducative veille « à soigner » l'accueil des enfants et tente autant que possible de les accompagner.

Elle rappelle à la mère que l'homme violent est son compagnon mais également le père de ses enfants. Cette distinction n'est pas toujours simple à entendre pour la mère victime de violence. La possibilité de rencontrer un psychologue sur la structure et ce, dans l'immédiat, est un outil pleinement indispensable pour dire la violence mais continuer d'accompagner ses enfants.

Les locaux offrent la mise en place d'une salle pour les enfants (jeux, lecteur DVD, livres, ...). Cet espace peut permettre de retrouver un peu de son quotidien perdu. Par ailleurs, les adolescents et préadolescents ont une chambre séparée de celle de leur mère et / ou de leurs frères et sœurs, notre souhait étant de préserver une intimité propre à cet âge.

La scolarité des enfants

La scolarité des enfants a-t-elle été maintenue pendant l'accueil ?

Oui dans le même établissement	15
Oui dans un autre établissement	1
Non	12
Non scolarisé (trop jeune)	17
Total	45

28 enfants étaient scolarisés lors de leur arrivée, parmi eux, 16 ont pu maintenir leur scolarité pendant l'accueil.

Parfois, sous l'effet de menaces ou de danger réel, l'accompagnement des enfants vers l'établissement scolaire ne peut être réalisé.

• <u>Lisieux</u>

Nombre d'enfants accueillis	Nombre (%)	
Moins de 3 ans	9	40.9 %
De 3 à 5 ans	6	27.3 %
De 6 à 8 ans	2	9.1 %
De 9 à 11 ans	3	13.6 %
De 12 à 14 ans	2	9.1 %
TOTAL	22	100 %

L'accueil des enfants dans ce cadre particulier de violences nécessite une attention particulière.

- → Lors des entretiens individuels avec la psychologue, la situation de l'enfant est discutée.
- → L'équipe éducative rappelle à la mère que l'homme violent est son compagnon mais aussi le père de ses enfants et qu'il a des droits.
- → Lors des réunions d'équipe avec la psychologue, la question de l'enfant est systématiquement abordée.

Comportement de l'enfant à l'accueil

• <u>Caen</u>

45 enfants ont été accueillis au CHRS La Source.

Comportement de l'enfant à l'accueil (plusieurs réponses possibles)	Effectif	%
Ne quitte pas sa mère	6	13.3 %
Est apeuré	9	20 %
Est hyperactif	3	6.6 %
Pleure beaucoup	4	8.9 %
Réclame ses copains	2	4.4 %
A vu un médecin	2	4.4 %
Réclame sa chambre, ses jouets	1	2.2 %
Veut aller à l'école	5	11.1 %
Ne veut pas aller à l'école	1	2.2 %
Parle de la violence à la maison	4	8.9 %
Manifeste de la violence	2	4.4 %
Aurait besoin de rencontrer un psychologue en urgence	2	4.4 %

Le CHRS informe et oriente en concertation avec la mère, vers l'accueil sans rendez-vous dès lors que l'enfant manifeste des signes de peur, de traumatismes ou tout élément inquiétant.

• <u>Lisieux</u>

22 enfants ont été accueillis au foyer d'urgence l'Etape.

Comportement de l'enfant à l'accueil (plusieurs réponses possibles)	Effectif	%
Ne quitte pas sa mère	3	13.7 %
Est hyperactif	3	13.7 %
Aurait besoin de rencontrer un psychologue en urgence	1	4.5 %
Parle de la violence à la maison	1	4.5 %
Veut aller à l'école	3	13.7 %
Est apeuré	2	9.1%

Les enfants accueillis ont besoin d'aide, de lien, de paroles afin d'exprimer les traumatismes vécus.

7) <u>Le comportement de l'auteur des violences conjugales</u> (plusieurs réponses possibles)

• <u>Caen</u>

Manaiann alast manifesti	24 (41 4 9/) (20 9 9/ 2022)
Monsieur s'est manifesté	24 (41.4 %) (39.8 % en 2022)
Pourquoi:	
- Regrette et réclame le retour de sa femme	17 (70.8 %) (62.2 % en 2022)
 Veut voir ses enfants 	4 (16.6 %) (18.9 % en 2022)
- Insultes, menaces, violences verbales	7 (29.1 %) (27 % en 2022)
Comment:	
- Au téléphone de Madame	5 (20.8 %) (94.6 % en 2022)
- A la porte du CHRS	4 (16.7 %) (8.1 % en 2022)
- Au téléphone du CHRS	23 (95.8 %)(2.7 % en 2022)

Nous constatons que pendant l'accueil, 41.4 % des compagnons se sont manifestés.

• <u>Lisieux</u>

Monsieur s'est manifesté

13 (33.3 %) (27 % en 2022)

Pourquoi:

Regrette et réclame le retour de sa femme
 Insulte, menace, fait preuve de violences verbales
 Veut voir ses enfants
 8 (61.5 %) (50 % en 2022)
 2 (15.4%) (58.3 % en 2022)
 3 (23 %) (33.3 % en 2022)

Comment:

Au téléphone de Madame
 Au téléphone du foyer
 12 (92.3%) (100 % en 2022)
 Au téléphone du foyer
 1 (7.7%) (8.33 % en 2022)

Nous constatons que 33,3 % des conjoints se manifestent.

8) Accueil, écoute et accompagnement pendant le séjour Démarches engagées pendant l'accueil protocole

Caen

Les femmes reçues ont besoin de (plusieurs réponses possibles) :	Nombre
Mise à l'abri	41
De porter plainte	11
De rencontrer la psychologue du service	9
Soins médicaux	1
De saisir un avocat	3
De saisir le JAF	2
De retourner dans son logement pour récupérer des affaires	4
De certificats médicaux sans ITT	2
D'être mise en contact avec l'AS police	1
De protection pour récupérer des affaires	3

^{*}Si soins médicaux : addictologue (1)

L'accueil au CHRS La Source a permis aux femmes :

- D'être mises à l'abri au sein de la structure, de bénéficier d'une écoute, de sécurité, de réassurance,
- D'être accompagnées au commissariat pour déposer plainte ou faire une main courante,
- De bénéficier d'un soutien psychologique auprès de la psychologue du service,
- D'être accompagnées ou soutenues pour la réalisation de démarches médicales, administratives, judiciaires.

L'accompagnement dans les démarches se décline par :

- → Une réassurance, une écoute, une réponse aux questions qui se posent.
- → Une information sur leurs droits et devoirs et une orientation vers les différents partenaires (avocat, police, JAF, médecin, hébergement, ACJM, CIDFF (ce dernier service est saisi majoritairement pour la juriste)).
- → Des ouvertures de droits (CAF CMU ...).
- → Une aide, un soutien dans les prises de rendez-vous téléphoniques (besoin très fréquent).
- → Un accompagnement physique qui n'est pas souvent souhaité sauf pour les démarches d'urgence : dépôt de plainte et / ou de main courante, accompagnement vers l'hôpital pour des soins.
- → Des orientations et accompagnements ont eu lieu pour des soins médicaux (rendezvous médecin traitant, renouvellement d'ordonnance, arrêt de travail, ...).
- \rightarrow Des orientations vers le CMP.
- → Des sollicitations de la police pour récupérer des affaires.
- → Depuis janvier 2011, un accompagnement psychologique est proposé par une psychologue d'Itinéraires qui se déplace dans les structures.

Accueillir une femme seule et / ou accompagnée d'enfants dans le cadre du protocole, c'est d'abord et avant tout un premier accueil téléphonique dans la majeure partie des situations. L'éducateur en poste écoute la peur, l'angoisse, les doutes, les épisodes de violences immédiats ou plus anciens mais répétés. Ce temps « émotionnel » est nécessaire et l'écoute attentive prend tout son sens. Il s'agit d'aider la personne à verbaliser ce qu'elle vit, ce qu'elle veut et ce qu'elle ne veut plus. Il s'agit également de respecter le fait qu'elle ne souhaite pas partir pour le moment, dire qu'elle peut nous appeler à tout moment (jour et nuit), lui rappeler qu'elle peut être en danger et s'assurer qu'elle possède les numéros de téléphone d'urgence, lui communiquer les coordonnées du SAAS et de l'accueil de jour qui peut aider à la préparation d'un départ ou parler de la violence subie.

Lors de ce premier accueil téléphonique, il est fondamental d'expliquer les possibles : accueil immédiat au CHRS La Source, lieu d'hébergement sécurisé, en faisant tomber les représentations que les femmes peuvent parfois avoir sur les foyers d'accueil d'urgence.

Si la femme décide de venir, l'heure d'arrivée est décidée en fonction de ses possibilités (l'heure de fin d'école des enfants, avant le retour de Monsieur au domicile, après être passée au commissariat déposer une main courante, ...). Un taxi est proposé à Madame si besoin.

L'équipe éducative s'assure que la chambre est prête, que les lits sont faits, que l'adolescent aura une chambre pour lui, que le lieu est propre et accueillant.

L'accueil est pensé avant l'arrivée de la famille ; le repas est préparé si besoin, une cuisine peut être mise à disposition si l'unité familiale souhaite se retrouver.

Au moment de l'arrivée, l'éducateur se rend pleinement disponible pour aller à la rencontre de la femme et de ses enfants qui découvrent des lieux, des personnes qu'ils ne connaissent pas et qui viennent de subir et de fuir la violence. La famille est alors accompagnée dans sa chambre ; un café ou un repas est proposé ; tout le monde se pose à son rythme. La femme, généralement traumatisée et souvent en pleurs, accepte de passer le relai à l'équipe éducative

quant à la prise en charge momentanée de ses enfants (repas, activités dans la salle mèreenfants) et un entretien plus formalisé a lieu dans le bureau.

Sont alors expliquées les démarches à faire en urgence (main courante pour départ du domicile), la possibilité de contacter un médecin si besoin. L'éducateur s'assure que la famille dispose de produits d'hygiène, de vêtements de rechange et les fournit si besoin. Un rendezvous est convenu avec le SAAS si la femme le souhaite.

Lisieux

Les femmes accueillies ont besoin de (plusieurs réponses possibles) :	Nombre
Mise à l'abri sans autre demande	27
Déposer plainte	12
Mise en lien avec le CIDFF	8
Rencontrer la psychologue du service	7
Saisir un avocat	6
Protection pour récupérer ses affaires	6
De saisir un avocat	4
Saisir le JAF	3
Soins médicaux	2
Certificats médicaux sans ITT	2
Certificats médicaux avec ITT	1
Autre	9

Autres: passation CMP / mission locale, lien avec l'employeur, informations RIP, mise en lien avec les travailleurs sociaux, mise en place d'une aide-soignante, contact avec le médecin traitant...

L'accueil au foyer L'Etape a permis aux femmes :

- D'être mises à l'abri au sein de la structure,
 A noter que les éducateurs peuvent être sollicités pour aller les attendre ou les déposer à la gare de Lisieux,
- D'être accompagnées au commissariat pour une main courante et un dépôt de plainte,
- D'être accompagnées à l'hôpital afin d'y être soignées ou si nécessaire de faire établir un certificat médical,
- De bénéficier d'un soutien psychologique auprès de la psychologue du service,
- D'être orientées vers le CIDFF mais le délai d'attente ne permet pas toujours la réalisation des rendez-vous, dans les 72 heures.

De façon générale, nous constatons que les dames accueillies demandent à être écoutées et conseillées sur l'attitude à adopter vis-à-vis de leur conjoint et / ou de leur famille, d'où l'importance du travail en réseau engagé auprès des partenaires sur le territoire de Lisieux.

9) Accompagnement réalisé par le SAAS dans le cadre du protocole

Le SAAS est pleinement engagé dans l'accueil des femmes en situation de violences. Lors de leur accueil dans le cadre du PV 72H, les femmes qui le souhaitent sont orientées vers ce service. En l'absence de service social, les orientations vers le SAAS sont systématiques.

Sur les 58 femmes hébergées dans le cadre du protocole au CHRS « La Source » :

- 12 ont été orientées par le SAAS
- 10 ont démarré un accompagnement avec le SAAS pendant les 72 h d'hébergement Sur les 39 femmes accueillies à l'Etape :
 - 2 ont été orientées par le SAAS par nécessité d'éloignement.
 - ⇒ Soit 27 ménages au total.

Dans le cadre des violences conjugales et au terme de l'accompagnement réalisé par le SAAS,

→ **85.9** % des femmes ont quitté le domicile conjugal (76.8 % en 2022)

Les campagnes de sensibilisation amènent les femmes à quitter le domicile conjugal pour fuir la violence subie. Face à ce chiffre en nette augmentation, nous devons continuer de développer davantage de réponse d'hébergement d'urgence pour accueillir de façon sécurisante et bienveillante les femmes et leurs enfants. Le département du Calvados souffre d'un manque de places de mise à l'abri et d'hébergement avec accompagnement social. Nous devons poursuivre notre rôle d'alerte auprès des pouvoirs public. Nous sommes convaincus que l'ouverture de places d'hébergement avec accompagnement et de mise à l'abri diminuera nettement les trop nombreux féminicides.

10) Les sorties du protocole

• <u>Caen</u>

Type d'hébergement à la sortie	Nombre
Service extrême urgence 115	9
Retour au domicile	8
Hôtel autre que le 115	8
Accueil classique Source	7
Tiers	5
Famille	4
Appartement FVV	3
CHRS	3
Autre foyer d'accueil d'urgence	3
Retour au domicile sécurisé	2
Appartement ALT	2
Extension protocole Etape	1
Rue	1
Non réponse	1
<u>Total</u>	57

- En 2023, **15.8** % des personnes accueillies ont bénéficié d'une prise en charge hôtel. L'accompagnement mis en œuvre par les travailleurs sociaux à la sortie du protocole hébergement se poursuit.
- **12.3** % des femmes ont bénéficié d'un accueil direct au CHRS d'urgence La Source (7.5 % en 2022) après l'accueil de 72 h.
- **15.8** % (11.8 % en 2022) des femmes ont pu trouver une solution d'hébergement temporaire dans de la famille ou chez un tiers.
- **3.5** % (5.4 % en 2022) des femmes ont regagné un domicile sécurisé (départ définitif de Monsieur (Monsieur étant parti de lui-même).
- **14** % (10.7 % en 2022) des femmes accueillies ont regagné le domicile mais elles ont pu bénéficier d'une écoute et recevoir des informations.

• <u>Lisieux</u>

Type d'hébergement à la sortie	Nombre	%
Hébergée par un tiers	6	15.4 %
Hébergée par la famille (ponctuel)	6	15.4 %
Non réponse	6	15.3 %
Service extrême urgence (115)	5	12.8 %
Retour au domicile	5	12.8 %
Accueil classique Etape	3	7.7 %
HU FVV Lisieux	3	7.7 %
CHRS	1	2.6 %
Locataire logement privé	1	2.6 %
HU FVV Caen	1	2.6 %
Exclusion suite à une agression envers un salarié	1	2.6 %
Hôtel autre que le 115	1	2.6 %
<u>Total</u>	39	100 %

A la suite de leur accueil,

- → 30.8 % ont pu trouver une solution d'hébergement temporaire dans la famille ou chez un tiers (11.1 % en 2022).
- \rightarrow 12.8% seront hébergées via le 115 en lien avec le service social référent (40 % en 2022).
- → 12.8 % retournent au domicile conjugal (11.1 % en 2022)
- → 7.7 % des femmes ont pu bénéficier d'une prolongation de leur séjour au foyer d'urgence l'Etape (11.1 % en 2022)
- → 7.7 % ont intégré le HU FVV Lisieux
- → **2.6** % ont intégré un CHRS (4.4 % en 2022)

Il nous semble important de souligner le courage, la dignité, l'énergie des femmes que nous rencontrons.

11) <u>La journée du 8 Mars</u>

• Caen

Journée internationale des droits des femmes

A l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes, les CHRS La Source et Janine VAN DAELE se sont associés pour créer une journée de partage, de rencontres, d'échanges interculturels, de bien-être, à partir des suggestions et souhaits des femmes accueillies.

Ainsi, le 8 Mars, l'ensemble des résidentes accompagnées de leurs enfants étaient conviés au CHRS Janine VAN DAELE pour partager un temps convivial : confection d'un repas, élaboré en partie par les résidentes du CHRS la Source et en partie au CHRS Janine VAN DAELE. Les équipes ont proposé l'animation d'ateliers bien être, esthétique, des ateliers dédiés aux enfants. Le CHRS a projeté un film réalisé à partir d'instants partagés de la vie quotidienne, au sein du collectif, lors de sorties extérieures, mettant en lumière la rencontre, l'entraide, l'ouverture vers l'extérieur, des temps partagés, entre adultes, enfants...

Un atelier d'écriture a été réalisé. Les femmes, les familles ont participé à la réalisation de supports, de témoignages, de mots, à partir de leurs émotions...

L'atelier chorale animé par un professionnel du chant et proposé chaque semaine aux femmes des deux CHRS avait pour cette occasion préparé une représentation.

Un groupe de Musique a clôturé dans la joie cette journée festive et conviviale.

Lisieux

Journée internationale des droits des femmes

Pour cette journée bien repérée, les résidentes de l'Etape se sont mobilisées sur l'espace collectif en préparant un repas africain. De plus, toutes les personnes présentes se sont habillées avec des tenues traditionnelles africaines, y compris les membres de l'équipe socio-éducative. L'ambiance a été exceptionnelle.

L'après-midi, les résidentes et l'équipe ont accueilli le Centre de santé sexuelle (ex Centre de planification) pour un temps d'échange sur les droits des femmes et la place de la femme dans la société française. Pendant ce temps, une stagiaire éducatrice a animé un atelier créatif avec les enfants.

- Repas convivial
- Intervention du centre de santé sexuelle pour les mères de famille
- Atelier créatif, conception de masques pour le carnaval des enfants,
- Ciné débat au Majestic avec le CIDFF et projection du film « La Ruche »

La séance de cinéma proposée par le CIDFF n'a pas suscité de volontaire.

AUTEURS DE VIOLENCES INTRA FAMILIALES

Considérant que la problématique globale des violences faites aux femmes ne peut être dissociée de l'auteur de ces violences, l'association Itinéraires a travaillé sur le sujet de l'éloignement du mis en cause et dispose d'une place d'hébergement fléchée AVIF au sein du CHRS Le Jardin de Lisieux (cf. convention portant sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales sur le ressort du Tribunal de Grande Instance de Lisieux signée le 25/11/2016 entre la Sous-Préfecture, le TGI, le SPIP, le CIDFF et l'association).

Le dispositif d'éviction du conjoint violent s'applique à divers stades de la procédure pénale (pré-sentenciel/sentenciel ou post-sentenciel).

• Accompagnement social

En lien étroit avec le SPIP et le CIDFF, en charge du suivi socio-judiciaire et thérapeutique (participation de l'auteur de violences au groupe de responsabilisation du CIDFF), les travailleurs sociaux du CHRS procèdent à la mise en œuvre de l'accompagnement social (entretiens CHRS formels et informels, co-construction du contrat de séjour et du projet personnalisé notamment).

Accompagnement réalisé dans le cadre de la loi 2002-2 (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des droits et des libertés et liste des personnes qualifiées sont remis au résident à l'accueil).

Protocole de suivi

Dès l'accueil, le chef de service CHRS informe l'auteur des obligations imposées dans le cadre de son hébergement et formalise avec lui ses engagements (contrat de séjour, suivi social avec entretiens hebdomadaires, participation financière à l'hébergement égale à 20% du montant des ressources).

Désignation de 2 éducateurs en charge du suivi social. Des évaluations régulières, en présence du SPIP, jalonnent l'accompagnement CHRS.

• Sortie du dispositif AVIF

Le résident quitte le dispositif d'accueil d'urgence CHRS au plus tard 1 mois après la date de l'audience. En fonction de la situation et du prononcé du jugement, le résident peut solliciter le CHRS pour une demande d'accueil classique.

En 2023, le CHRS a accueilli dans ce cadre :

- 1 homme jusqu'au 11/01/2023
- 1 homme du 20/04/2023 au 07/07/2023

Accueil de jour

Femmes victimes

de violences conjugales

Dans la continuité de son engagement, l'association Itinéraires a ouvert le 01 octobre 2013 un lieu d'accueil de jour identifié et dédié aux femmes victimes de violences conjugales.

Cet espace, situé au sein des locaux du SAAS au 171 rue de Bayeux à Caen, est ouvert du lundi au vendredi de 10 heures à 16 heures. Il s'agit d'un lieu relai, de pause, de soutien, d'accompagnement pour préparer, éviter ou gérer parfois en urgence un départ du domicile, rompre l'isolement subi souvent depuis plusieurs années.

Cet accueil de jour permet à toute femme majeure seule ou accompagnée de ses enfants de venir dans cette structure spécialisée et identifiée à la problématique des violences conjugales. Il s'agit bien de ne pas référer la personne à un travailleur social mais à un lieu ressource dont elle peut disposer autant de fois que nécessaire, à son rythme (les allers et retours sont indispensables à la maturation de la réflexion), à sa façon (elle peut y rester seule ou avec ses enfants une heure ou la journée, se reposer, se poser, boire un café, changer son enfant, lui permettre de dormir, de jouer, ...).

Ce lieu offre aux femmes victimes de violences conjugales le temps nécessaire à la réflexion, l'élaboration d'une demande, à la construction d'un projet. Cette maison d'habitation individuelle se veut sécurisée (interphone) et sécurisante (à l'abri des regards extérieurs).

L'équipe a souhaité que cet espace soit chaleureux afin que les femmes puissent s'y sentir rapidement bien et en sécurité. Un salon avec des canapés confortables, des espaces pour les enfants, un coin lecture, donne sur un jardin calme et reposant à l'abri des regards indiscrets. Accueillir, c'est donner l'hospitalité, c'est recevoir d'une certaine façon, c'est offrir à l'autre ce dont on pense qu'il a besoin. Ce lieu a été pensé comme tel et d'abord et avant tout avec chaleur, humanité, protection et réconfort.

Une équipe de professionnels est dédiée et formée à cette problématique. Elle se compose d'une cheffe de service, de deux assistantes sociales, de deux éducateurs.trices spécialisé.es et d'une psychologue.

Ce lieu permet aux professionnelles formées à cette problématique de :

- Accueillir soit au téléphone (ligne dédiée), soit physiquement de façon individuelle ou collective.
- Ecouter la personne, simplement dire le caractère insupportable de la violence subie. Ecouter sans jugement les sentiments éventuellement contradictoires, le sentiment de honte, la nécessité exprimée de voir la violence cesser, sans pour autant pouvoir décider de partir, les craintes de voir se dissoudre la cellule familiale, les craintes par rapport aux enfants, à l'entourage, au qu'en dira-t-on.
- Encourager la non banalisation des situations de violences vécues par ces femmes et/ ou leurs enfants et faire émerger des compétences potentielles en posant sur ces femmes un regard bienveillant.

- Permettre de trouver des appuis familiaux ou amicaux (rompre l'isolement).
- Informer la personne de ses droits, des différentes possibilités qui s'offrent à elle, des recours, en mettant aussi à disposition des plaquettes d'informations, des guides actualisés pour permettre une décision éclairée.
- Orienter vers les services relais compétents présents sur le territoire (justice, accès aux droits, santé physique et psychologique, protection de l'enfance, hébergement, logement)
- Orienter, informer les professionnels, les voisins, les familles à la recherche d'informations.

La question des risques pour les enfants exposés aux violences au sein du couple est maintenant démontrée et se doit d'être prise en compte. C'est un axe important dans les plans gouvernementaux de lutte contre les violences conjugales.

Le professionnel du lieu d'accueil de jour, sensibilisé à ces conséquences, a une attention particulière aux enfants « victimes de violence conjugale ».

Quand ils sont présents :

- Par l'observation (attitudes, comportements, mots, maux, ...)
- Par des propositions de jeux.

Quand ils ne sont pas présents :

Le professionnel aborde avec sensibilité cette question.

- Pour éviter la banalisation de ce qui se passe (« je les protège en leur disant : ce n'est rien, c'est fini » ...)
- Pour aider la mère à la sécurisation de ses enfants, par le biais d'un échange. Le professionnel est attentif aux besoins de l'enfant en repérant s'il est victime direct ou indirect, s'il présente des somatisations et de quelles natures, s'il joue ou pas, il interroge sa scolarité, ...

Ce lieu d'accueil de jour identifié pour les femmes victimes de violence peut :

- Permettre, s'il est souhaité, un accompagnement individualisé pour une prise d'autonomie (en lien avec le SAAS qui a pour mission un accompagnement social global ou un autre service social si besoin).
- Offrir une domiciliation aux personnes qui sont encore au domicile conjugal,
- Offrir un premier entretien psychologique avec la psychologue afin de travailler à l'élaboration d'une demande personnelle d'entretiens psychologiques,
- Etre un lieu ressource pour les différents professionnels, les élus, les citoyens en quête de renseignements.
- Offrir un espace sécurisant et chaleureux, pour aller et venir sans pression, ni contrainte, pour se poser et se reposer, partager un café, se protéger de la violence pendant une heure ou une journée, être en paix et dans le calme, profiter d'un moment pour soi sans avoir à s'en justifier.
- Permettre l'expression collective grâce au groupe de parole coanimé avec le Planning familial. Echanges importants pour diminuer le sentiment de honte, de solitude, ... (voir chapitre spécifique page 110).

Consolidation des accueils de jour :

Les accueils de jour et les lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation (LEAO), recensés dans les départements, constituent, pour le gouvernement, des dispositifs d'accompagnement « indispensables » pour les femmes victimes de violences, leur garantissant une prise en charge plus précoce, une plus grande fluidité dans leur parcours pour s'en sortir et une meilleure coordination des actions mises en place à cet effet.

Acteur de ce dispositif, nous confirmons l'importance de la consolidation de ces lieux qui ont une visée préventive et d'accompagnement. La multiplication sur le territoire national est aussi le signe de la volonté de rompre l'isolement dans lequel les femmes subissant ces violences sont enfermées depuis toujours.

2023		2022			
Accueils	Présents	Sorties	Accueils	Présents	Sorties
164	218 dont 54 présentes en 2022	166 dont 45 présentes en 2022	146	205	161

Alors que nous constations depuis plusieurs années une constance dans la fréquentation, nous notons cette année, **une augmentation des accueils de 6.3 %.** Cette augmentation est certainement liée au renforcement des campagnes d'information qui libère la parole des victimes.

1. Le profil des femmes présentes en 2023

- → Le total des femmes venues sur Caen en 2023 est 218 dont 54 déjà présentes en 2022,
 - 52 femmes accompagnées d'au moins un de leurs enfants,
 - 110 mères venues sans leurs enfants,
 - **56** femmes seules.

Soit **74.3** % de mères (73.1 % en 2022).

- → L'âge moyen des femmes est de **38.8 ans**, la plus jeune ayant 18 ans et la plus âgée 68 ans.
 - 9 % des femmes ont moins de 25 ans (9.7 % en 2022)
 - 32.8 % ont entre 25 et 35 ans (32.7 % en 2022)
 - **47.6** % ont entre 36 et 55 ans (49.8 % en 2022)
 - 9 % ont plus de 55 ans (7.8 % en 2022).

95 enfants ont fréquenté l'accueil de jour en 2023 (129 en 2022).

- 30.5 % des enfants ont moins de 3 ans
- 14.7 % des enfants ont entre 3 et 5 ans
- 16.8 % des enfants ont entre 6 et 8 ans
- 22.1 % des enfants ont entre 9 et 14 ans
- 6.3 % des enfants ont entre 15 et 17 ans
- 6.3 % des enfants ont plus de 18 ans
- 3.3 % dont l'âge est inconnu.

L'espace permet aux jeunes enfants d'être présents mais dans une pièce dédiée dans laquelle des jouets ou livres sont à disposition. Quand les enfants sont présents, les femmes restent peu longtemps, repartent avec des premières informations et un rendez-vous.

2. L'origine géographique des femmes reçues

→ Les femmes accueillies viennent principalement de Caen (55.5 %) (53.6 % en 2022) dont 15.6 % des quartiers prioritaires. 44.5 % viennent des autres villes du département.

Caen : 121	Chemin Vert	7
	Centre-Ville	2
	Guérinière	7
	Demi-Lune	29
	Gare	5
	Grace de Dieu	4
	Calvaire Saint Pierre	2
	Folie Couvrechef	11
	La Haie Vignée	3
	Maladrerie	2
	Pierre Heuzé	4
	Saint Gilles	1
	Saint Ouen	2
	Saint Paul	2
	Université	2
	Vaucelles	1
	Venoix	1
	Quartier non renseigné	36

A	TI' III G' CI '	40
Autres villes du département : 83	Hérouville St Clair	10
	Blainville / Orne	4
	Bretteville sur Odon	4
	Démouville	4
	Colombelles	3
	Falaise	3
	Ifs	3
	Ouistreham	3
	Bénouville	2
	Cabourg	2
	Cormelles le Royal	2
	Epron	2
	Evrecy	2
	Fleury sur Orne	2
	Lisieux	2
	Louvigny	2
	Mondeville	2
	Mondrainville	2
	Potigny	2
	Saint Martin de Fontenay	2
	Verson	2
	Aunay sur Odon	1
	Bourguébus	1
	Bretteville l'Orgueilleuse	1
	Courseulles sur Mer	1
	Feuguerolles Bully	1
	Fontaine Etoupefour	1
	Fontenay le Marmion	1
	Giberville	1
	Grainville sur Odon	1
	Hermanville sur Mer	1
	Honfleur	1
	Lieury	1
	Mathieu	1
	Pont l'Evêque	1
	Rocquencourt	1
	Saint Pierre sur Dives	1
	Saint Martin de Fontenay	1

	Saint Sylvain	1
	Trévières	1
	Trouville	1
	Villers Bocage	1
	Vimont	1
	Vire	1
Hors département : 4	Alençon	1
	Cherbourg	1
	Paris	1
	Saint Malo	1
Vit dans son camion		2
Non renseigné		8
	TOTAL:	218

Ce tableau met en lumière les communes et quartiers concernés par la politique de la ville.

Il met également en lumière la couverture d'un large territoire sur l'ensemble du Calvados.

3. <u>Les services qui orientent</u>

_	Elle-même	43
_	3919	34
_	CHRS La Source	19
_	AS Secteur	17
_	CCAS / Mairies	11
_	Tiers	11
_	Famille	6
_	115	5
_	Bailleur social	3
_	Boussole	3
_	Gendarmerie	3
_	Maison de l'habitat	3
_	Commissariat Police	4
_	La Voix des Femmes	3
_	Samu Social	3
_	ACJM	2
_	AS Police	2

_	ASTI 14	2
_	Cap Horn	2
_	CHRS J. VAN DAELE	2
_	CIDFF	2
_	FTDA	2
_	Médecin généraliste	2
_	AAJB	2
_	CARSAT	2
_	CMP	2
_ _ _	Action Logement	1
_	Accueil de Jour Familles	1
_	ADAPT	1
_	AEMO	1
_	AISCAL	1
_	AS du personnel	1
_	Avocat	1
_	CADA	1
- - -	CAF	1
_	Centre de planification	1
_	Commissariat	1
_	Curatelle	1
_	GRETA	1
_	Employeur	1
_	ENEFA	1
_	EPSM	1
_	PIAF	1
_	PMI	1
_	Psychologue	1
_	Référente stage	1
_	SAJD	1
- - -	UDAF	1
_	UMJ	1
_	Non réponse	5

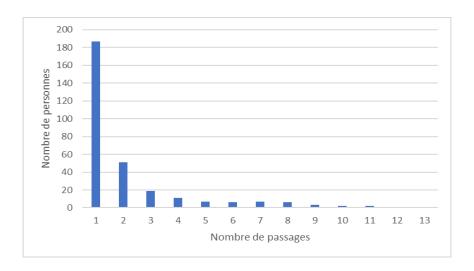
Nous retrouvons les partenaires habituels : les AS de secteur, le 39-19, les CCAS et services de Mairie, les services de police et de gendarmerie.

Cette liste de partenaires qui orientent atteste que l'information et la communication autour de l'existence de ce lieu d'accueil dédié aux femmes victimes de violence conjugale portent leurs fruits

Les orientations du CHRS La Source concernent principalement les femmes reçues dans le cadre du protocole d'accueil 72 heures.

4. La fréquentation de l'accueil de jour

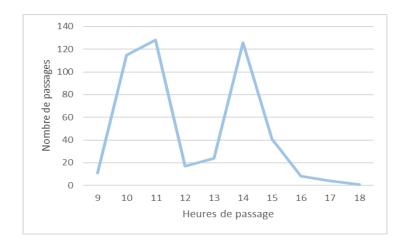
Le nombre de passages des femmes sur l'accueil de jour varie de 1 à 13 passages.



Soit 495 passages en 2023.

Majoritairement, les femmes viennent 1 fois sur l'accueil de jour et souhaitent engager un accompagnement avec un travailleur social du service.

Les heures de passage



99.8 % des passages ont lieu entre 09 h 00 et 17 h 00 :

- **62.1** % des passages ont lieu entre 09 h 00 et 13 h 00,
- **37.7** % des passages ont lieu entre 14 h 00 et 17 h 00.

Même si l'accueil de jour ouvre de 10 h 00 à 16 h 00, les femmes sont reçues si besoin en dehors de cet horaire d'ouverture. Cette amplitude de passage correspond au temps scolaire des enfants.

La durée moyenne d'un passage sur l'accueil de jour est de 1h.

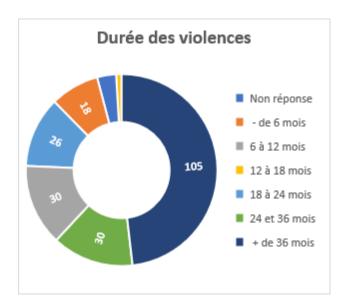
Les femmes qui restent plus longuement sont des femmes qui prennent un café sur l'accueil de jour pour rompre leur isolement. Ces femmes disent prendre du plaisir à se poser et à échanger. Les femmes accompagnées de leurs enfants disent être ravies qu'ils puissent jouer dans une pièce en sécurité sans avoir à entendre le contenu de l'échange autour des violences subies. D'autres enfants ne quittent pas leur mère en y restant « collés ». Dans ce cas, les paroles autour des violences subies seront échangées suite à une prise de rendez-vous ultérieur sans la présence des enfants qui seront en garderie, à l'école ou confiés à l'entourage proche.

5. La situation professionnelle des femmes reçues

39.9 % des femmes sont en activité professionnelle. A travers ce tableau, nous constatons que les violences conjugales concernent l'ensemble des catégories socio-professionnelles (agent administratif, agent CPAM, agent d'entretien, aide à domicile, aide-soignante, artiste, ASH, ASMAT, ATSEM, auto-entrepreneuse, auxiliaire de vie, barmaid, commerçante, électricienne, employée de banque, enseignante, étudiante, formatrice, gardien de la paix, gestionnaire de paie, infirmière, intérimaire, livreuse Uber Eat, orthophoniste, ouvrière agricole, plasticienne, prothésiste ongulaire, rédacteur production, responsable magasin, ressources humaines, secrétaire médicale, serveuse, sophrologue, surveillante scolaire, téléconseillère, vendeuse, veilleuse de nuit).

Les femmes à la retraite représentent 2.3 % (2.9 % en 2022) des accueils.

6. La situation des femmes au regard de la violence subie



Eléments déclencheurs de la violence

Début de vie commune	57
Addiction	28
Grossesse	27
Depuis toujours	18
Mariage	13
Rupture	7
Regroupement familial	4
Jalousie	3
Maladie	3
Naissance des enfants	2
Arrivée en France	2
Sortie de détention de Monsieur	2
Décès d'un membre de la famille	2
Arrêt maladie Monsieur	2
Conflits entre les enfants	1
Formation à domicile de Monsieur	1
Indépendance de Madame	1
Madame ne travaille plus	1
Madame souhaite se séparer de Monsieur	1
Non réponse	43
	218

La durée des violences subies par les femmes accueillies est très variable. Alors que certaines femmes partent dès la première gifle et/ou humiliation, d'autres subissent le cycle de la violence pendant plusieurs mois voire plusieurs années. Les études montrent qu'en moyenne, les femmes mettent 7 ans à quitter un conjoint violent. Quelle que soit la durée des violences subies, toutes les femmes présentent un traumatisme et expriment le besoin de venir parler de ce qu'elles ont traversé ou traversent encore pour « réapprendre à vivre ».

La majorité des femmes arrivent angoissées, voir paniquées et disent repartir apaisées après une pause dans ce lieu qu'elles nomment chaleureux et accueillant.

Cet accueil de jour est très apprécié par les utilisatrices car il permet de prendre un café, de se sentir en sécurité, de pouvoir parler à un professionnel formé à la problématique et qui comprend « enfin » les mots déposés et les maux endurés.

Les 3 principaux éléments déclencheurs de la violence sont :

- Le début de la vie commune
- L'annonce d'une grossesse ou la naissance de l'enfant
- Les addictions de Monsieur
- **61.9** % des femmes subissent de la violence depuis plus de 2 ans. Ce chiffre confirme la difficulté à dire, à s'extirper de la violence subie.

- 26.1 % des femmes déclarent l'arrivée de la violence dès le début de la vie commune et 12.4 % à l'annonce de la grossesse ou dès l'arrivée du nouveau-né. Ce chiffre important renforce notre conviction que la grossesse est une période à risque et qu'il est nécessaire de travailler auprès des médecins, des sages-femmes, des maternités et pour un repérage pendant cette période en posant la question « avez-vous subi des violences ? ». A ce jour et depuis peu, le questionnaire que les sages-femmes ont à leur disposition pour l'accueil des femmes enceintes précise systématiquement cette question. Nous ne pouvons que nous en féliciter car inévitablement la parole va se libérer et les violences subies seront davantage repérées et accompagnées. A travers ce questionnaire, il s'agit également de lever un tabou tout en évitant une banalisation du phénomène des violences faites aux femmes.

Il reste difficile de parler de l'intime en présence d'autres femmes, de croiser des souffrances identiques dans le regard de femmes inconnues jusqu'à ce jour. Les femmes qui investissent ce lieu sont celles qui ont décidé de quitter la violence, comme si le fait de fréquenter cet accueil de jour qui leur est dédié, signait la fin d'un long cauchemar et la liberté retrouvée. Ce lieu a été pensé pour rompre l'isolement, réaliser qu'il n'y a pas de fatalité, que d'autres femmes subissent de la violence mais force est de constater que cette parole peut se libérer plus facilement dans un cadre spécifique. C'est pourquoi, nous avons ouvert en 2015 un groupe de paroles et la psychologue du service peut également recevoir en entretien individuel des femmes qui le souhaitent.

7. <u>Hébergement au terme de l'accueil</u>

- → 51.5 % des femmes ont quitté le domicile conjugal (40 % en 2022)
- \rightarrow 11 % des femmes accueillies sont retournées au domicile conjugal après leur départ (6.8 % en 2022).

Les campagnes de sensibilisation amènent les femmes à quitter le domicile conjugal pour fuir la violence subie. Nous devons continuer de développer davantage de réponse d'hébergement d'urgence pour accueillir de façon sécurisante et bienveillante les femmes et leurs enfants. Le département du Calvados souffre d'un manque de places de mise à l'abri et nous devons poursuivre notre rôle d'alerte auprès des pouvoirs publics. Nous sommes convaincus que l'ouverture de places d'hébergement avec accompagnement diminuera nettement les trop nombreux féminicides et les craintes de départ du domicile faute de réponses d'hébergement adaptées aux demandes des femmes reçues.

Du 01/01/23 au 31/12/23

	opels des Fer ourage, fam		<u>Appe</u>	ls des Profe	ssionnels
	APPELS	_		APPELS	<u>S</u>
Matin:	<u>Midi</u> :	Après midi:	Matin:	<u>Midi</u> :	Après midi:
153	25	64	27	7	27
TOTAL:	242		TOTAL:	61	
	TOTAL DES APPELS : 310 (254 en 2022)				

Du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023, **310** appels ont été reçus sur la ligne dédiée. Tout comme le nombre d'accueil, nous constatons une nette augmentation des appels téléphoniques.

Femmes: demandes repérées

Demande de renseignements sur l'accueil de jour en général, sur les démarches à faire pour bénéficier d'un hébergement en urgence suite à des violences conjugales, sur les horaires de l'accueil de jour, besoin de parler des violences subies, besoin de s'assurer que ce sont bien des violences conjugales, demande de conseils après avoir parlé de ses violences subies, souhaite venir mais n'envisage pas de quitter le domicile conjugal, souhaite quitter le domicile conjugal, donne des nouvelles après passage à l'accueil, besoin de parler après avoir pris la décision de quitter le domicile conjugal, faire un compte rendu de leurs démarches par rapport aux violences (notamment suite à rendez-vous à l'hôtel de police), demande de renseignements sur le protocole violence, demande de renseignements sur le compte-rendu du

jugement concernant la séparation, demande de rendez-vous avec la psychologue du service,...

Certains appels sont de très courtes durées et se résument à une simple demande d'information, d'autres plus nombreux sont des entretiens téléphoniques plus complexes dans lesquels nous pouvons ressentir la peur, l'urgence et la violence de la situation subie.

Le rôle de l'équipe de l'accueil de jour est dans ce cas d'évaluer la situation et d'orienter si besoin la personne vers le protocole d'hébergement 72 heures et / ou vers l'assistante sociale du commissariat de police de Caen. Beaucoup de femmes sont en pleurs et disent craquer. Une mise à disposition physique et téléphonique est systématiquement rappelée.

Professionnels repérés

Nous constatons cette année sensiblement les mêmes professionnels que l'an passé, à savoir des professionnels du secteur social, médico-social, sanitaire, juridique, associatif, éducatif, structures de proximité telle que les mairies, les employeurs, les bailleurs, les partenaires de la veille sociale et du droit des femmes ...

Professionnels: demandes repérées

Renseignements sur le fonctionnement de l'accueil de jour, où orienter les femmes, possibilité d'accompagner la personne dont ils font le suivi, alerter, prendre des nouvelles des personnes, besoin de renseignements sur les violences conjugales, sur les démarches quant aux possibilités de régularisation administrative suite à des violences conjugales subies, sur les démarches à suivre quant au départ du domicile conjugal, organisation pour un accueil dans le cadre du protocole 72 h, demande d'informations pour évaluer le degré de l'urgence par rapport aux violences subies, ...

L'ensemble des professionnels dit être démuni pour amener la prise de conscience des violences subies.

Nous devons souligner cette année encore plus d'une dizaine d'appels des familles des victimes, parents, frères et sœurs qui expriment leurs inquiétudes et disent ne plus savoir quoi faire.

Le dispositif

« Relève Toit »

Afin de faciliter l'accès au logement autonome et dans le cadre du FNAVDL, nous avons signé au dernier trimestre 2021, une convention de partenariat avec le bailleur social Inolya via le **dispositif** « Relève Toit ». Ce dispositif comprend la réalisation de diagnostics, des mesures d'AVDL et d'IML pour les femmes victimes de violences conjugales tant sur Caen et agglo que sur le territoire du pays d'Auge.

Les diagnostics sont réalisés par le Service d'Accueil et d'Accompagnement Social (SAAS) de l'association Itinéraires, les mesures d'AVDL et d'IML par le Service logement. Concernant le service logement, il est également important de noter que dans le cadre de la gestion de logement ALT, les femmes en situation de violences conjugales sont prioritaires pour accéder à ce dispositif d'hébergement tant sur Caen que sur le territoire du pays d'Auge. En 2022, 2 places sont conventionnées et fléchées.

DIAGNOSTICS

57 diagnostics ont été réalisés par le SAAS depuis la signature de la convention.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT 2023

Situation d'hébergement avant la mesure	Composition familiale	Durée de la mesure
CHU diffus FVVC	1 femme seule	Présente en 2024
CHU diffus FVVC	1 femme avec 2 enfants	Présente en 2024
CHU diffus FVVC	1 femme avec 2 enfants	Présente en 2024

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT IML 2023

Composition familiale	Situation avant l'accueil	Situation administrative	Ressources
1 femme avec enfants	CHRS	Droit commun	RSA + PF
1 femme seule	CHU diffus FVVC	Droit commun	RSA
1 femme seule	ALT	Droit commun	RSA
1 femme avec enfants	ALT	Protection subsidiaire	Salaire
1 femme avec enfants CHU L'Etape		Vie privée et familiale	Salaire + PF

Dans le cadre du partenariat avec ce bailleur social Inolya, 2 logements sécurisés ont été proposés à la location à l'association Itinéraires. Ces logements situés sur Caen et agglomération sont mis à disposition du CHU Femmes Victimes de Violences Conjugales.



UN TOIT POUR LES VICTIMES

de violences intra-familiales

Antenne du Département spécialisée dans l'habitat et premier organisme de logement social du Calvados, Inolya initie un outil pour lutter contre les violences intra-familiales en proposant un logement aux victimes. Marie Rocton, experte en accompagnement social chez Inolya, présente le dispositif Relève Toit.

Qu'est-ce que le dispositif

Relève Toit créé par Inolya? L'accès à un logement est l'une des premières problématiques qui se posent aux victimes de violences intra-familiales. La grande majorité d'entre elles a besoin de se reloger rapidement, souvent avec leurs enfants. En créant en 2021 le dispositif Relève Toit, nous avons souhaité accompagner au mieux les victimes, locataires ou non d'Inolya, dans leur parcours de sortie des violences intra-familiales. D'abord par

la mise à disposition de logements d'urgence, ensuite par la proposition de solutions de logements pérennes pour les victimes, avec la possibilité d'un accompagnement social par l'association Itinéraires. Enfin, Relève Toit comprend un volet de formation de nos collaborateurs, indispensable pour appréhender et accompagner les situations de violences intra-familiales.

Ce dispositif est-il efficace?

Après plus d'une année de fonctionnement, le travail que nous menons avec Itinéraires s'est renforcé et permet aujourd'hui de faciliter le parcours de sortie à long terme des situations de violences des personnes accompagnées.

Inolya est donc un bailleur très concerné par l'accompagnement social?

Inolya fait de l'accompagnement social de ses locataires et des habitants du Calvados une spécificité. Cet accompagnement se caractérise par la présence de nombreux chargés de prévention sociale au sein de ses équipes. Nous avons l'habi-

tude de dire que, chez Inolya, nous logeons d'abord des personnes avant de gérer des logements

Nous accompagnons donc au quotidien, avec des solutions adaptées et individualisées, nos locataires et nos futurs locataires qui rencontrent des difficultés financières ou sociales. Nous sommes également dans une démarche d'innovation sociale permettant d'apporter des réponses nouvelles pour aider la population du Calvados. C'est le cas avec Relève Toit mais également avec d'autres solutions que nous concevons actuellement pour accompagner les jeunes adultes sortant de l'aide sociale à l'enfance par exemple.

CHU

Femmes Victimes de Violences

Le gouvernement, dans le cadre du grenelle contre les violences conjugales s'est engagé à créer 250 places d'hébergement et 750 places de logements temporaires pour les femmes victimes de violences conjugales.

Dans la poursuite du grenelle des violences conjugales, **19 places d'hébergement d'urgence** avec accompagnement ont été confiées à l'association Itinéraires en 2021, 2022 et 2023 dont 5 places sur Lisieux. L'accueil dans le cadre du protocole violence s'est arrêté au Foyer l'Etape au 11/09/2023 à la demande de la DDETS. Ces 3 places fléchées se sont ajoutées au 2 places déjà existantes sur Lisieux.

Si les dispositifs d'Itinéraires reprennent globalement certains besoins, appartements ALT, hébergement en collectif, accompagnement vers et dans le logement, il n'en demeure que ces dispositifs ne répondent pas pleinement à l'ensemble des besoins repérés.

Se retrouver dans un collectif de femmes en très grandes difficultés sociales pouvant associer des troubles psychiques ou autres n'aide pas à quitter le domicile conjugal quand nous n'avons pas d'autres alternatives.

Sur l'année 2023, **97 femmes et 64 enfants** ont pu être hébergés en urgence dans le cadre du Protocole violence à Caen et à Lisieux suite à un départ du domicile conjugal.

Faute de places disponibles, nous avons dû refuser cette mise à l'abri pour **43 % des demandes** (11.5 % en 2022).

Faute de solution d'hébergement à l'issue de ce premier accueil, **24 % des femmes** se sont vues proposer un hébergement dans le dispositif d'extrême urgence SIAO- 115 (hôtel, Cap Horn, FAST).

Afin de couvrir les besoins repérés, il nous semble important de répondre à la commande gouvernementale et de créer de nouvelles places d'hébergement pour les femmes victimes de violences.

Avec l'appui des bailleurs sociaux et des municipalités, nous avons ouvert en 2021 et 2022, 14 places d'hébergement sur des petits immeubles sécurisés (contrôle des entrées) sur Caen ou sa très proche périphérie avec accès au tram ou bus fréquents et 2 places au sein du CHU l'Etape à Lisieux. En septembre 2023 les 3 places du protocole violence Etape ont été transformées en 3 places CHU FVV, ce qui porte à 5 places au total à Lisieux.

Une entrée autonome suffisamment sécurisée et une astreinte 24/24 répondent à la protection de ces femmes. Chaque jour, avec la proximité de l'équipe du SAAS, une veille et un accompagnement personnalisé sont mis en place pour soutenir les femmes dans leur projet de reconstruction. Les hébergements au sein du CHU l'Etape sont encadrés par une équipe éducative présente 24h / 24.

Conformément à la loi 2002-2, un premier contrat d'hébergement est signé avec le ménage accueilli. Ce contrat peut être prolongé au regard de l'évolution de la situation.

Les hébergements se font dans des locaux conformes à la dignité humaine et permettent de préserver l'intimité et la vie de famille. Les logements sont meublés et équipés en vaisselle et linge de lit.

• Origine de la demande

Les 19 familles hébergées ont été orientées par le 115.

Les services à l'origine de la demande :

SAAS 18 CHU l'ETAPE 1

A Lisieux:

5 familles hébergées ont été orientées par :

- Gendarmerie
- CCAS Touques
- 115
- Collectif AG contre toutes les expulsions
- CHRS J. VAN DAELE
- Les ménages accueillis

Sur Caen et son agglomération, 19 femmes et 29 enfants ont pu être mis à l'abri sur ce dispositif d'hébergement en diffus avec accompagnement.

Sur Lisieux, 5 femmes et 8 enfants ont été accueillis sur les places du CHU FVV l'Etape.

• Les ménages sortis

Sur Lisieux, 3 femmes et 6 enfants sont sortis en 2023 du dispositif CHU FVV Etape.

• <u>Etat civil et composition familiale</u>

- Caen

Age	2023
Moins de 25 ans	1
25 à 35 ans	7
36 à 45 ans	4
46 à 55 ans	0
56 ans et plus	1

- Lisieux

Age	2023
25 à 35 ans	3

• <u>Nationalité</u>

- Caen

Française	6
Hors union européenne	5
Union européenne	2

Lisieux

Française	2
Hors Union Européenne	1

Enfants

- Caen

A l'accueil, nombre d'enfants par tranche d'âge	
	2023
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	4
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	6
Nombre d'enfants de 6 à 8 ans	1
Nombre d'enfants de 9 à 11 ans	3
Total	14

- Lisieux

A l'accueil, nombre d'enfants par tranche d'âge	
	2023
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	1
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	2
Nombre d'enfants de 6 à 8 ans	1
Nombre d'enfants de 9 à 11 ans	1
Nombre d'enfants de 12 à 14 ans	1
	_
Total	6

Les enfants sont victimes des violences faites à leurs mères et ce quelle que soit la nature des violences subies.

Grandissant dans un climat de peur, de stress et d'insécurité, ils peuvent développer des comportements d'adaptation très préjudiciables à leur bien-être physique et affectif.

Au moment de l'accueil, l'équipe éducative veille « à soigner » l'accueil des enfants, observe leur comportement et met en place si besoin des mesures d'accompagnement. Ces mesures sont bien évidement travaillées conjointement avec leur mère.

Conscients que ce changement de vie peut rassurer les enfants accueillis, il peut également perturber les habitudes et les liens amicaux que l'enfant avait construits.

Cette période d'adaptation est accompagnée par l'équipe éducative qui reste très attentive et à l'écoute des besoins repérés.

• La situation au terme de l'hébergement avec accompagnement

- Caen

Ces éléments concernent 13 femmes accompagnées de 14 enfants.

La scolarité des enfants

La scolarité des enfants a-t-elle été maintenue pendant l'accueil ?

Caen

Oui dans le même établissement	6
Oui dans un autre établissement	4
Non scolarisé (trop jeune)	4
Total	14

- Lisieux

Oui dans le même établissement	1
Oui dans un autre établissement	3
Non scolarisé (trop jeune)	2
Total	6

Le maintien de la scolarité des enfants est important pour les femmes que nous accompagnons. Nous les accompagnons dans cette démarche en contactant les directeurs/trices d'établissement et l'académie au besoin afin d'expliquer la situation et permettre que Madame puisse inscrire ses enfants sereinement dans un nouvel établissement si nécessaire.

Comportement de l'enfant à l'accueil

- Caen

Comportement de l'enfant à l'accueil (plusieurs réponses possibles)	Effectif
Réclame son père	8
Réclame sa chambre et ses jouets	5
Veut aller à l'école	4
Ne quitte pas sa mère	3
Réclame ses copains	2

- Lisieux

Comportement de l'enfant à l'accueil (plusieurs réponses possibles)	Effectif
Ne quitte pas sa mère	3
Parle de la violence à la maison	2
Réclame ses copains	3
Veut aller à l'école	2
Parle de la violence à la maison	1
Aurait besoin de rencontrer un psychologue en urgence	2
Est apeuré	

<u>Le comportement de l'auteur des violences conjugales</u> (plusieurs réponses possibles)

- Caen

Monsieur s'est manifesté 9

Pourquoi:

-	Regrette et réclame le retour de Madame	5
-	Veut voir ses enfants	5
-	Insultes, menaces, violences verbales	4

Comment:

-	Au téléphone de Madame	9
-	A la porte du logement	1

Les femmes expriment régulièrement la peur de se retrouver seules devant leur compagnon et nous savons combien les risques sont grands au moment du passage de bras tant pour l'enfant que pour sa mère. Lors des passages de bras, nous leur recommandons de le réaliser dans un lieu neutre et avec du passage afin de limiter les risques de violences. Le projet de saisine en urgence d'un lieu de médiation s'avère plus que d'actualité.

Les adresses des logements sont maintenues confidentielles afin de limiter les risques que les compagnons violents se présentent au domicile, toutefois, si une vigilance quant à la divulgation de l'adresse est demandée aux femmes, il est arrivé qu'une femme informe Monsieur de son lieu d'habitation.

Cette situation a nécessité l'intervention des forces de l'ordre suite à la venue de Monsieur au logement et après qu'il se soit montré agressif vis-à-vis des voisins.

- Lisieux

Monsieur s'est manifesté Pourquoi : - Veut voir ses enfants - Insultes, menaces, violences verbales Comment : - Au téléphone de Madame - Au portillon et au téléphone du CHU 2

Démarches engagées pendant la mise à l'abri

- Caen

Les femmes reçues ont besoin de (plusieurs réponses possibles) :	
Mise à l'abri pour fuir le domicile conjugal	6
De rencontrer la psychologue du service	3
De saisir un avocat	1

Les femmes hébergées sont principalement des femmes connues et accompagnées par le SAAS. Dans le cadre de cet accompagnement, elles ont pu engager les premières démarches à savoir contacter un avocat et déposer plainte contre l'auteur des violences.

Les femmes ont pu trouver refuge et apaisement dans leur nouveau mode d'hébergement. Elles ont pu se réassurer quant à leur capacité à gérer un logement seul, gérer un budget, victimes de violences économiques et n'ayant accès à aucune lisibilité budgétaire. L'ouverture de droit (mutation dossiers CAF, CPAM...) et la recherche de nouveaux établissements scolaires pour leurs enfants ont également rythmé l'accompagnement.

Lors de leur séjour, ces femmes hébergées ont besoin d'être rassuré quant à leur capacité après des périodes plus ou moins longues de violences subies. Un accompagnement est effectué auprès de ces femmes afin de les rassurer sur leur capacité et leur redonner confiance en elle. Des échanges réguliers ont lieu lors de visites à domicile, dans nos locaux au SAAS ou par téléphone et les femmes accueillies savent que nous sommes disponibles pour les écouter, les conseiller quant aux violences subies. Nous orientons les femmes vers la psychologue du SAAS et préconisons si la situation le nécessite que les enfants rencontrent l'équipe de l'accueil sans rendez-vous ou la maison des adolescents.

- Lisieux

Les femmes reçues ont besoin de (plusieurs réponses possibles) :	Nombre
Mise à l'abri pour fuir le domicile conjugal	1
De rencontrer la psychologue du service	1
De porter plainte	1
De saisir un avocat	2
De saisir le JAF	2
D'être mise en contact avec le CIDFF	1
D'être mise en contact avec l'AS de police	1
De retourner dans son logement pour récupérer des affaires	1
De protection pour récupérer des affaires	1

La situation du ménage à la sortie

- Caen

Type d'hébergement à la sortie	Nombre
Accès au logement autonome via bailleurs publics :	8
Inolya	3
Inolya IML « Relève Toit »	1
Inolya avec AVDL « Relève Toit »	3
CDC Habitat	1
CHRS La Source Chez des Tiers	1
Retour au domicile conjugal	3
Total	13

La durée moyenne de l'hébergement est de 6 mois.

Durant leur présence dans les logements, nous évaluons les capacités des femmes à se maintenir en logement autonome (entretien du logement, connaissances des droits et devoirs du locataire, connaissance des démarches à effectuer lors d'une entrée dans un logement, règlement de la participation financière aux frais d'hébergement, relation de voisinage).

En fonction de l'évaluation de la situation, nous travaillons soit une orientation vers une structure d'hébergement d'insertion, soit un accès au logement autonome via la réalisation d'une demande de logement social ou son actualisation.

Après une période d'éviction du domicile conjugale, les femmes qui accèdent à leur propre logement peuvent si besoin bénéficier d'un accompagnement social lié au logement dans le cadre de ce nouveau départ.

- Lisieux

Type d'hébergement à la sortie	Nombre
IML ITINERAIRES (INOLYA)	1
Logement privé	1
CHU Étape accueil classique	1
Total	3

La durée moyenne de l'hébergement est de 6 mois.

La Maison des Femmes

Conformément au rapport d'instruction n° DGOS/R3/2020/201 du 18 novembre 2020 relatif au renforcement de la prise en charge des femmes victimes de violences sur le territoire, les Maisons des Femmes sont porteuses d'un dispositif et d'une offre répondant aux enjeux des politiques consacrées aux femmes victimes de violences.

L'association Maison des Femmes de Normandie Occidentale, qui s'est créée le 12 juillet 2022 est le fruit d'un partenariat riche d'acteurs issus des secteurs judiciaire, social, médicosocial et sanitaire. Elle a pour ambition de s'articuler avec l'Unité Fonctionnelle dédiée aux femmes victimes de violences du CHU de Caen et ce, pour une parfaite complémentarité.

L'association Maison des Femmes Normandie Occidentale entend répondre à la majorité des besoins des femmes victimes des violences et à les faire évoluer.

Partant du postulat qu'une Maison des Femmes est « un lieu de soins spécifiques dédié à l'accueil, à l'orientation et à la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales, intrafamiliales, sexuelles, psychologiques, ainsi que de mutilations sexuelles et d'inceste », l'association Maison des Femmes de Normandie Occidentale entend construire un projet d'accompagnement global et repéré qu'il soit social, juridique, de soins psychologique et physique, en partenariat étroit avec tous les partenaires existants du territoire Normandie Occidentale (établissements de soins, associations spécialisée dans les accompagnements et le soin des femmes).

La Maison des Femmes devient **l'interlocutrice privilégiée des autorités de tarification** et devra de ce fait coordonner tous les moyens existants auprès des associations partenaires pour répondre au mieux, et avec les meilleures compétences aux appels à projets en lien avec l'objet de l'association.

La présidence de l'association Maison des Femmes de Normandie Occidentale est assurée par 3 associations tournantes : l'ACJM, le CIDFF et l'association Itinéraires qui sera présidente pour les 3 premières années.

Le Van Itinérant pour les victimes en milieu rural

Septembre 2023 à Avril 2024

En 2022, l'association Itinéraires a candidaté à l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) pour l'accès aux droits, à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes en milieu rural. Notre projet qui a été retenu, repose sur la création d'un Van itinérant pour aller vers les femmes victimes.

Dans la perspective de l'ouverture d'une maison des femmes dans le département du Calvados, ce dispositif mobile à destination des victimes en milieu rural est pleinement intégré à ce projet de création porté entre autres par l'association Itinéraires.

Description du projet

Aller vers les femmes victimes de violences conjugales en milieu rural afin de développer l'information sur les droits et les dispositifs pouvant accueillir et accompagner les victimes.

Selon le rapport d'instruction n° DGOS/R3/2020/201 du 18 novembre 2020 relative au renforcement de la prise en charge des femmes victimes de violences sur le territoire édité par le Ministère des Solidarités et de la Santé, les violences faites aux femmes représentent un enjeu de santé publique majeur tant par leur ampleur (on estime à 670 000 le nombre de femmes annuellement confrontées à une situation de violence) que par l'importance des répercussions de ces violences sur le plan sanitaire, pour les femmes concernées ainsi que, le cas échéant, pour leurs enfants.

D'importantes inégalités caractérisent la répartition de l'offre en direction des femmes victimes de violences, au plan régional comme territorial, et il en découle des lacunes fréquentes de couverture territoriale et ce principalement en milieu rural.

La mise en place d'un dispositif mobile d'accueil et d'accompagnement pour les femmes victimes de violences conjugales en milieu rural permet d'aller à la rencontre des victimes souvent éloignées de réponses de proximité, de comprendre et de lever les freins qu'elles peuvent rencontrer.

Riche de notre expérience, nous constatons que certaines femmes victimes de violences conjugales, vivant principalement en milieu rural, n'accèdent pas à nos dispositifs d'information, d'accompagnement et de mise à l'abri et ce essentiellement par manque de moyens de mobilité. Aller au plus près de ces victimes permet de rompre cet isolement et d'apporter une réponse de proximité aux besoins de ces femmes.

Ces dernières années, nous avons tenté la mise en place de permanences dans des CCAS du Calvados mais le manque d'anonymat et le défaut de moyen de transport empêchent certaines victimes de venir jusqu'à nous.

Ce dispositif mobile nous permettra également d'identifier l'ensemble des freins limitant la connaissance des droits auxquelles les femmes peuvent prétendre et les raisons pour lesquelles, quand ils sont connus, les recours ne sont pas exercés par ces femmes.

Moyens de fonctionnement du projet

Pour la mise en place de ce dispositif, nous avons embauché une coordinatrice en septembre 2023. Elle a intégré l'équipe du SAAS qui est spécialisée et formée à la problématique des violences faites aux femmes.

Un camion est mobilisé dans le cadre de cette mission afin d'être le plus mobile possible et les locaux du SAAS sont également utilisés pour les temps plus administratifs liés à cette mission mais aussi pour tous les autres aspects organisationnels propres au fonctionnement de l'association (réunion d'équipe, trimestrielle...).

Pour financer l'achat d'un camion aménagé dans le cadre de leur Programme d'Accompagnement sanitaire et social auprès des personnes en situation de prostitution, l'EPSM de Caen a répondu en 2021 à l'AAPP : femmes en pauvreté. Partenaire de ce dispositif et dans l'optique de pouvoir mutualiser l'utilisation de ce camion aménagé, l'association Itinéraires a soutenu ce projet via une lettre d'engagement.

L'octroi d'une première enveloppe budgétaire nous a permis d'affiner notre projet et de travailler avec un cabinet de communication. Un travail en amont s'avère incontournable afin de nommer ce dispositif mobile, d'aller à la rencontre des mairies, d'inscrire ce dispositif dans une dynamique locale, de diffuser l'information au public et ce de façon le plus large possible via des sites et réseaux sociaux, d'aller à la rencontre des acteurs du territoire, d'identifier les « zones blanches » et ce grâce notamment aux échanges avec la gendarmerie du Calvados et les services du Conseil départemental.

Les derniers mois de l'année 2023 ont permis à la coordinatrice d'avoir une bonne prise en main du projet et d'être mise en relation avec les partenaires déjà intéressés par le projet. De plus, tout un travail de communication a été réalisé sur la base de modèles visuels réalisés par l'agence de communication Fernande Collectif. En effet, des flyers, cartes de visite, ainsi qu'une voile/oriflamme ont été élaborés, permettant d'avoir une visibilité tant pour les partenaires que pour le public accueilli.

Sur l'aspect communication de nos permanences, nous avons choisi de garder le même fonctionnement que les autres vans itinérants, à savoir être présent et actif sur les réseaux sociaux. Ainsi, un compte Instragram (@lecamiondesfemmes14) et Facebook (Le Camion des Femmes 14) ont été créés et sont animés par la coordinatrice, afin d'annoncer les dates de permanences et de partager de l'information sur les thématiques abordées au Camion des Femmes.

Un accord a été passé avec l'EPSM, afin de mutualiser le van aménagé avec le service du PAPSP. L'aménagement du van a pris plusieurs semaines, nous avons pu commencer à l'utiliser mi-novembre 2023. Ainsi, le Camion des Femmes a fait son inauguration lors d'un évènement organisé par la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et de l'Egalité du Calvados, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre 2023.

Pour faire écho à cette journée internationale, le Camion des Femmes a été contacté par la chargée de communication de la DDFIP du Calvados, pour réaliser trois temps d'intervention à Caen et Bayeux, auprès des salariés, sur les violences conjugales et les réflexes à avoir lorsque l'on est témoin.

Pour la journée internationale des droits des femmes, le directeur du centre commercial de Mondeville 2 a fait appel au Camion des Femmes pour réaliser une permanence à l'entrée du centre. Le public qui fréquente ce centre commercial réside sur l'ensemble du territoire calvadosien et cette opportunité, nous a permis de nous faire connaître auprès d'un large public issu du monde rural.

Cette même matinée, la coordinatrice, ainsi que la directrice adjointe de l'association ont pu prendre la parole sur l'antenne radio de France Bleu Calvados-Orne, afin de promouvoir l'évènement du 8 mars à Mondeville 2 et parler des actions de l'association concernant les dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes.

Partenariats et développement sur le territoire départemental

Avant l'arrivée de la coordinatrice, un premier accord partenarial a été signé avec la commune d'Isigny, souhaitant accueillir sur son territoire les permanences du Camion des Femmes. Ce partenariat est aujourd'hui toujours en cours de construction.

A Falaise, commune historiquement partenaire qui accueillait des permanences des travailleuses sociales du SAAS, un nouvel accord partenarial s'est naturellement dessiné. Une convention permettant l'accueil des permanences du Camion des Femmes, a été signée en février 2024. Deux premiers temps d'intervention ont été possible : lors d'un forum sur les violences intrafamiliales, organisé par la circonscription de Falaise, ainsi qu'une première permanence à Falaise. Nous avons rencontré de nombreux acteurs locaux du territoire, afin de les mobiliser lors de nos permanences. L'association Itinéraires, par l'intermédiaire du Camion des Femmes est aussi présent au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Falaise, dans le groupe violences intrafamiliales, afin de mobiliser les acteurs locaux, pour mettre en place des actions communes sur ce sujet.

La Maison de Services Public de la communauté de commune de Val Es Dunes a invité la coordinatrice du Camion des Femmes, à participer à leur groupe de travail « les Conquérantes des Dunes », qui met en place des actions pour favoriser l'insertion professionnelle des femmes sur leur territoire rural. Suite aux échanges, une convention a été signée avec la communauté de commune de Val Es Dunes, permettant de réaliser des permanences sur toutes les communes du territoire. Une salariée de la Maison de Services Public a été mise à disposition pour participer aux permanences. Plusieurs échanges avec des partenaires locaux ont été engagés.

En cours...

Plusieurs communautés de communes et partenariats sont en cours d'échanges, afin de mettre en place des actions communes. Les territoires ciblés sont les communautés de communes de : Cingal Suisse Normande, Seulles Terre et Mer, Cœur de Nacre, Isigny-Omaha Intercom. L'aboutissement de ces partenariats nous permettrait de réaliser des permanences sur six communautés de communes du département calvadosien.

Il est important de souligner la mise en relation avec les nombreux partenaires de différents horizons, présents sur le département : la Maison de Protection des Familles (MPF) et les nouvelles Intervenantes Sociales en Gendarmerie (ISG) du territoire, les brigades de gendarmerie, l'association l'Etape, le Planning Familiale, le Conseil Départemental, les circonscriptions, le CIDFF, OSYS, Main Violette, le Centre de Santé Sexuelle et ses antennes, la Croix Rouge, la PASS de Falaise, les Conseillers numériques, la Mission Locale, Promotion Santé Normandie, ainsi que les CCAS, et communes.

Axes de développement

La mobilité de ce dispositif est un réel atout, cela permet d'avoir un champ d'intervention large et qui s'adapte à la demande. C'est pourquoi, dans un second temps, nous travaillons en parallèle du développement sur les communautés de communes, des temps davantage ponctuels d'interventions au sein des entreprises, ainsi que sur des festivals.

Une première entreprise située à Moult nous a contacté pour que l'on réalise trois ateliers pour les salariés, afin de les sensibiliser sur les sujets abordés aux abords du Camion des Femmes. Nous souhaitons multiplier ce type d'action au sein des entreprises, afin de sensibiliser un maximum de personnes. Il en est de même pour les établissements scolaires, nous avons déjà un collège qui est intéressé pour la venue du van. Nous souhaitons nous rapprocher des structures médico-sociales, car nos champs de travail sont liés et il est important de pouvoir créer un relai du public vers ces structures.

Enfin, le Camion des Femmes sera présent au Festival de Beauregard, l'un des plus grands festivals de la région normande, permettant de rencontrer un public très large et familial. La communauté de commune de Seulles Terre et Mer nous ont aussi proposé de participer au festival local à Creully « Bouge ton Bessin », qui peut être une très belle première approche du territoire.

Le Parcours de Sortie de Prostitution

Le 13 avril 2016, parution d'une loi qui renforce la lutte contre le système prostitutionnel et l'accompagnement des personnes prostituées. Cette loi reconnaît le nécessaire travail d'accompagnement et va nous renforcer dans cette mission. En 2017, l'association Itinéraires a obtenu l'agrément préfectoral dans le cadre du parcours de sortie de prostitution.

En novembre 2017, l'association ITINERAIRES et plus précisément le SAAS a obtenu l'agrément préfectoral pour assurer les parcours de sortie de prostitution suite à la loi du 13 avril 2016.

Cet accompagnement a pour but d'aider les personnes qui le souhaitent à s'extraire du milieu prostitutionnel. D'une durée maximale de 24 mois (6 mois renouvelables 4 fois), cet accompagnement doit permettre une insertion sociale et professionnelle. Les personnes autorisées à entrer dans ce parcours, suite au passage de leur dossier en commission, bénéficient d'une APS et d'une aide financière mensuelle de 330 €.

En 2023, 15 femmes ont pu bénéficier de ce parcours.

Point sur les situations en 2023

• Madame E.: née le 16/06/1989

Madame a fui un réseau prostitutionnel sur Paris avant de continuer à se prostituer sur Caen pour subvenir à ses besoins primaires.

En 2014, Madame se met en lien avec l'ASTI et démarre des cours de Français durant plus d'une année.

En 2017, un suivi démarre avec l'ARCAL qui l'accompagne dans le dépôt de plainte et la demande de réexamen de son dossier auprès de l'OFPRA.

Madame participe à de multiples activités bénévoles. Madame poursuit des cours de Français avec l'association ACDIS (ex Terre des Hommes) une fois par semaine à Hérouville.

Madame arrête définitivement la prostitution fin 2019.

Depuis elle alterne entre l'hébergement chez des tiers et le 115.

Passage en commission le 8 juillet 2021 : Accord d'entrée dans le parcours PSP le 19/07/2021. APS délivrée le 12/08/2021, valable jusqu'au 11/02/2022.

Dès l'obtention de son APS, Madame a très vite trouvé un emploi d'agent de propreté, d'abord en CDD puis en CDI.

Madame poursuit ses activités de bénévolat. Elle continue son apprentissage du français, les entretiens se déroulent exclusivement en français. Madame souhaite bénéficier d'une formation d'auxiliaire de vie. Madame souhaite également bénéficier d'un hébergement pérenne ou d'un logement.

Nouveau passage en commission le 25 janvier 2022. Accord de Monsieur le préfet pour le renouvellement du parcours le 26 janvier 2022. APS délivrée le 02 mars 2022, valable jusqu'au 11 août 2022.

Madame a perdu son contrat en CDI en février 2022, n'ayant pas reçu sa nouvelle APS dans les délais. Une fois la situation administrative régularisée, son employeur souhaite continuer à collaborer avec Madame.

Madame rencontre des difficultés pour obtenir l'attestation de concordance d'identité et faire apostiller les documents demandés par la préfecture, mais fait toutes les démarches nécessaires. Madame doit par ailleurs récupérer son passeport prochainement.

La commission de juillet 2022 donne un avis favorable au renouvellement du parcours.

Suite à la commission de décembre 2022, Monsieur le préfet autorise le dernier renouvellement de parcours et ce contre l'avis de la commission, madame ayant pu présenter son passeport en préfecture.

Madame, depuis 2022, est en CDI avec une entreprise de ménage. Son employeur est satisfait de son travail. Madame souhaite se former dès l'obtention de son titre de séjour, elle envisage une formation qualifiante en tant qu'auxiliaire de vie, souhaite passer son permis et obtenir un logement.

Madame est hébergée en CHU/CHRS, tout s'y passe bien mais elle aspire à son indépendance et son autonomie.

Mme E est sortie du PSP au mois de Juin 2023, avec l'obtention d'un titre de séjour.

• Madame O. née le 10 Octobre 1983

En 2017, Madame vivait au Nigeria avec son mari et ses 3 enfants. Monsieur était violent avec Madame physiquement, psychologiquement et sexuellement. La famille vivait dans une grande précarité et avait du mal à répondre aux besoins de tous. Madame a cherché des solutions et s'est tournée vers un contact qui lui a proposé de travailler en France dans un supermarché africain.

Madame est arrivée en Italie où elle a été forcée de se prostituer avant d'être envoyée sur

Pendant deux ans, Madame a été séquestrée dans un appartement et laissé sans argent ni nourriture tout en étant régulièrement frappée. Madame se prostituait sous la menace. En Décembre 2019, Madame dépose une première plainte puis arrête définitivement la prostitution en début d'année 2022.

Madame a été accueillie dans le cadre du PV 72 h au CHRS la Source puis à l'hôtel via le 115 jusqu'à ce jour.

Madame suit des cours de français et fait du bénévolat au secours populaire.

Passage en commission PSP le 22/06/2022 ; accord de Monsieur le préfet le 28/06/2022. APS délivrée le 29/09/2022.

Nouveau passage en commission le 15/12/2022 et accord le 12/01/2023.

Depuis son entrée dans le parcours, Madame O. a fait de multiples démarches pour trouver un emploi. Sa priorité est actuellement de perfectionner son français, une inscription est en cours avec Pôle Emploi et Madame espère trouver un emploi rapidement.

• Madame J.: née le 06 février 2001

Madame J. est née à Bénin City, à Edo. Madame a une petite sœur et un petit frère. Son père est décédé soudainement et la famille s'est retrouvée en grande difficulté financière. La famille a déménagé au village de Okohuo. Une vieille dame surnommée « grandma » les aidait à subvenir à leurs besoins alimentaires en leur donnant les récoltes de son terrain. Cette femme avait une fille prénommée P. qui vivait en France. Cette dernière est venue les voir et a proposé à Madame J. de venir en France travailler pour elle dans son restaurant pendant deux ans, qu'elle enverrait de l'argent à sa famille et qu'elle pourrait se construire un avenir en France et étudier. La mère de Madame la supplia de partir et Madame J. accepta pour sa mère. Madame a effectué un long voyage en passant par plusieurs pays et différentes villes. Madame a compris qu'elle allait être prostituée en Europe car les hommes qui la surveillaient lui avait dit qu'elle n'allait pas travailler dans un restaurant mais dans la rue.

Madame a été hébergée chez P. et son mari dans un appartement situé sur Caen. Appartement dans lequel Madame a été victime de viol et a subi beaucoup de violences. Madame est tombée en dépression et a fait une tentative de suicide. Madame s'est retrouvée hospitalisée au CHU de Caen et a été mise en lien avec notre service. Elle se sentait beaucoup mieux et est sortie de l'hôpital. Madame a dit à P. qu'elle voulait arrêter la prostitution. Cette dernière a refusé et a blessé Madame J. avec un couteau. Madame J. n'a plus eu de nouvelles jusqu'en 2020. Puis, P. a souhaité que Madame retourne dans la rue, ce qu'elle a refusé. P. s'est vengée et la mère de Madame a été agressée au Nigeria et son oncle a été tué. Madame est retournée travailler dans la rue craignant les menaces de mort sur sa famille.

Passage en commission pour une demande d'entrée dans le PSP le 15 décembre 2022. Refus d'entrée dans le PSP pour les motifs suivants :

- Madame n'a pas de passeport.
- Madame est entrée avec une date de naissance erronée, les documents transmis ne sont pas recevables car ce n'est pas la réelle identité de Madame.

Madame J. a fait la demande pour obtenir un nouveau passeport avec sa réelle date de naissance. L'ambassade a questionné Madame sur la raison de sa demande étant donné que le passeport actuel est toujours valable. Madame a obtenu un acte de naissance apostillé avec sa réelle date de naissance.

Madame J. a été convoquée le 15 Septembre 2022 pour son recours devant la CNDA, à Paris. Madame a reçu comme réponse une décision de rejet, un recours est en cours.

Madame prend des cours de français avec FAIR trois fois par semaine.

Nous poursuivons l'accompagnement de madame et ce afin qu'elle puisse bénéficier à terme du PSP.

Madame est entrée dans le PSP en juin 2023. Depuis, elle a obtenu un titre de séjour au titre de la traite des êtres humains. Elle bénéficie du PSP pour tout l'accompagnement socio professionnel.

Madame rencontre des difficultés d'accès à une formation du fait d'une mauvaise date de naissance dans son dossier CPAM. La régularisation est cours. Madame bénéficie d'un contrat jeune majeur avec une indemnité.

• Madame I. : née le 10 Février 1994

Mme I. est suivie par le SAAS depuis le 12/01/2021 dans le cadre de l'urgence pour répondre à ses besoins primaires et un soutien administratif ponctuel.

Madame vivait dans le village Abbi, au Nigeria, avec ses parents et ses 5 frères et sœurs.

En raison de la pauvreté de la famille, les sœurs de Madame ont été mariées jeunes à des hommes beaucoup plus âgés pour ne plus être à la charge de la famille.

En 2015, un sorcier vaudou du village a choisi Madame pour épouse, il était âgé et avait déjà plusieurs épouses. La famille a refusé le mariage

Madame a donc été envoyée chez sa tante à Benin City. Le couple a maltraité Madame, sans ne la nourrir ni l'abriter.

Un jour de février 2016, Madame a rencontré un client régulier qui lui a proposé de quitter le pays et de tout arranger pour elle en la mettant en contact avec une femme actuellement à l'étranger prénommé H. Madame a accepté se sentant dans une situation sans issue.

Madame a pris le bus jusqu'à la frontière du Niger avec d'autres femmes. Le trajet a été long et pénible. Madame a subi des viols et des violences durant ce voyage.

Madame est restée environ 6 mois en Lybie.

Madame et d'autres femmes, ont été vendues plusieurs fois pour demander une rançon à H. Cette dernière aurait fini par payer la rançon et Mme I. et plusieurs autres filles ont été envoyées 3 mois se prostituer dans un hôtel.

Les femmes ont été emmenées sur la côte pour embarquer sur un canot pneumatique.

Madame est arrivée en Sicile puis à Gênes, en Italie et enfin, Madame a été emmenée en Autriche où elle a rencontré H. pour la première fois. A la demande de H., Madame a déposé une demande de régularisation en Autriche. Elle est restée un mois dans un camps de réfugiés avant d'être emmenée par H. dans un appartement à Salzbourg. Madame a commencé à travailler dans les clubs de la ville en tant que prostituée toujours sous l'influence de H. qui lui prenait tout son argent. Madame est restée 1 an avant que H. ne lui demande de quitter le pays car elle avait des problèmes avec la justice autrichienne.

Madame a pris un train pour Caen en 2017 accompagné par un homme de H.

Madame a commencé la prostitution le premier jour de son arrivée.

Elle a été hébergée par des compatriotes pendant 1 an avant d'entrer en CADA.

Suite au refus de l'OFPRA en Décembre 2018, Madame a fait une tentative de suicide. Madame vivait en parallèle de la violence conjugale dans son couple ce qui a justifié un

transfert vers le CADA de St Lô début 2019. Madame a été hospitalisée à plusieurs reprise au Bon Sauveur. Un suivi psychologique et psychiatrique a pu se mettre en place.

Après avoir été débouté de son recours, Madame est revenue sur Caen en Décembre 2020.

Madame arrête la prostitution en Mai 2022.

Aujourd'hui Madame prend des cours de français avec FAIR et est hébergée par une compatriote proche de la gare.

Elle bénéficie d'une prise en charge régulière à l'EPSM de Caen.

Après un passage en commission le 15/12/2022 avec un accord d'entrée dans le PSP, Madame a obtenu une APS valable du 02 mars 2023 au 11 Juillet 2023 (moins de 6 mois).

Dès l'obtention de son APS, Madame s'est inscrite à Pôle Emploi pour une formation aux savoirs de base en langue française et pour construire un nouveau projet professionnel dans un second temps.

Madame a validé une formation de 8 mois aux savoirs essentiels en français. Actuellement, Madame est en formation d'aide cuisinier et espère trouver un emploi à l'issue de sa formation. Cette formation est rémunérée par la région.

• Madame A. née le 14 février 1997

Originaire du Nigéria, Madame A. est âgée de 27 ans et est mère de deux enfants âgés de 5 ans et 3 ans. Elle exerce seule l'autorité parentale auprès de ses deux enfants. La famille est hébergée au sein d'un logement diffus du CHRS.

Madame a été orientée au CHRS Janine VAN DAELE le 05/05/2019 via le dispositif national AC'SE en tant que victime de la traite des êtres humains. (Cf Dispositif AC'SE)

Madame A. est arrivée en France via un réseau d'exploitation en Juin 2018, après une période d'exploitation en Italie, elle a fui l'Italie et a été accompagnée par l'association : l'amicale du Nid à Marseille. Madame A. a déposé plainte contre son réseau d'exploitation, elle a obtenu un récépissé dans le cadre du L324-1, valable du 09/03/2022 au 28/09/2022. Son dépôt de plainte n'a pas abouti, les exploitants n'ont pas été interpellé.

Madame est passée en commission parcours de sortie de prostitution en Juillet 2022, un accord lui a été donné mais elle n'avait pas de passeport pour la délivrance de son APS.

Elle a donc effectué les démarches auprès de son ambassade pour la délivrance de son passeport qu'elle a obtenu en Août 2022.

Elle est de nouveau passée en commission le 15 Décembre 2022, avec un accord de Monsieur le préfet le 12 Janvier 2023.

Madame A. a déposé sa demande via démarches simplifiées le 25 Janvier 2023, elle a reçu un accord le 02 Mars 2023. Au 20 Mars 2023, Madame A. est toujours dans l'attente de son A.P.S. Ce qui bloque sa situation professionnelle. Elle est convoquée le 27 Mars 2023, son A.P.S est valable jusqu'au 26 Juin 2023.

Suite à la commission du 15 Juin 2023, avec un accord de Monsieur le préfet le 11 Juillet 2023, Madame A. a déposé sa demande via démarches simplifiées le 19 Juillet 2023, un accord lui est donné le 02 Août 2023, elle est convoquée le 29 Septembre 2023 au bureau du séjour afin de retirer son A.P.S valable jusqu'au 28/03/2024.

Dès l'obtention de son APS, Madame A. a débuté une formation de remise à niveau en langue française rémunérée à l'EPE d'Hérouville Saint Clair qui s'est déroulé entre avril et septembre 2023. Madame a progressé dans son apprentissage de la langue française et a consolidé ses acquis.

De septembre à octobre 2023, Madame A. a poursuivi son insertion professionnelle, elle a entamé une deuxième formation « Action sectorielle : Hygiène Propreté Stérilisation » auprès d'ACSEA Formation. Elle poursuit son parcours et démarre une formation qualifiante en novembre 2023, à temps pleins, auprès d'ACSEA Formation en tant qu'agent du service hospitalier. Elle se terminera en avril 2024.

Madame a effectué plusieurs stages et des remplacements au CHU de Caen. Satisfait de son travail et de son implication, le CHU souhaite lui proposer un contrat de travail.

Nous continuons notre accompagnement afin de permettre à Madame de poursuivre son parcours à terme.

• Madame O.: née le 07 Mars 1986

Madame est suivie par le SAAS depuis le mois de Septembre 2022. Madame a été orientée par la Maraude de l'EPSM. Madame est actuellement domiciliée à l'ASTI et hébergée chez des tiers à la Guérinière.

Faute d'autres ressources pour vivre, Madame a continué de se prostituer.

Son dossier n'a pas pu être présenté rapidement car Madame ne disposait pas de tous les documents nécessaires. Nous avons accompagné Madame dans ses démarches administratives pour pouvoir la présenter à la commission de Juin 2023.

Madame O. a pu entrer dans le PSP en Juin 2023. Malgré des difficultés pour obtenir les APS sans interruption de droit, Madame est toujours inscrite à Pôle Emploi. Elle est en attente d'une place pour des cours de français à l'EPE de Caen depuis cet automne. Les délais sont très longs.

• Madame O.: née le 20 Mai 1990

Madame a été rencontrée par le SAAS en Juillet 2022.

Nous avons présenté le dossier de Madame à la commission de juin 2023 pour une entrée en PSP.

Madame a été orientée par l'association ACTES.

Madame bénéficie du PSP depuis le mois de Juin 2023.

Elle est actuellement en formation aux savoirs essentiels en Français avec l'ENEFA.

• Madame O.: née le 27 Mai 1994

2020 : Madame O. quitte Nancy pour venir sur Caen et être hébergée trois jours chez Mama Destiny.

Madame O. a trouvé une chambre à louer. Elle a rencontré des filles nigérianes et leur a demandé où elle pouvait travailler à Caen pour payer son loyer et c'est ainsi que Madame O. s'est retrouvée prostituée sur la presqu'île.

En Juillet 2022, Madame O. s'est faite agressée par un client. Elle a décidé d'arrêter la prostitution. Madame O. dit qu'elle était épuisée tant physiquement que psychologiquement.

Madame a pu obtenir les documents nécessaires pour prétendre au PSP. Son dossier a été présenté le 15/06/2023 et Madame a reçu un accord de Monsieur le Préfet pour une entrée dans le PSP. Madame est en formation à l'ENEFA (savoirs essentiels en français), elle a un stage à réaliser qu'elle effectue en tant qu'agent d'entretien, à Colombelles. Madame souhaite améliorer son niveau de français afin de trouver plus facilement du travail. Première APS délivrée le 09/08/2023 valable jusqu'au 10/01/2024. Nouvelle commission au mois de Décembre 2023, nouvelle APS délivrée le 30/01/2024 valable jusqu'au 18/06/2024.

• Madame OT : née le 14 février 1980

Madame OT a été reçue au SAAS le 02/12/2021 pour la présentation du PSP.

Afin de préparer son dossier pour une présentation à la commission de Mai 2022, nous proposons à Madame un rendez-vous. Cependant, Madame ne pouvait pas s'engager à arrêter la prostitution. La situation de Madame n'a pas été présentée.

Madame OT a sollicité de nouveau le SAAS concernant le PSP le 23 janvier 2023 mais sans suite à ce jour.

Madame R.: née le 30/10/1985

Madame se sentait en insécurité en Colombie avec ses deux filles. Le 25/12/2019, la famille arrive à l'aéroport de Paris. Madame trouve de l'aide en mettant une annonce sur les réseaux sociaux. Un homme venant de Perpignan se propose de venir les chercher et de les héberger. Néanmoins, cet homme a très vite demandé en retour une relation amoureuse. Madame a refusé. Ce monsieur a enfermé dans sa cave Madame et ses deux filles durant trois mois. Mars 2020, Madame verbalise auprès de Monsieur qu'elle va mourir si elle continue d'être enfermée avec ses filles et le supplie de la laisser partir, qu'elle a trouvé quelqu'un pour venir la chercher. L'homme libère la famille.

Le Monsieur qui vient chercher Madame et ses filles informe la police de Lisieux de la situation de Madame. Madame et ses filles sont hébergées chez cet homme le temps de trouver une autre solution. Madame obtient en Mai 2020 un rendez-vous avec FTDA. La

famille est hébergée par le 115. Cependant, Madame verbalise qu'il y a beaucoup de violences au foyer et le médecin traitant alerte sur l'état psychologique d'une de ses filles.

Juillet 2020, Madame et ses filles sont hébergées par l'association 2 choses lune.

Octobre 2020, Madame fait du ménage chez des particuliers et évoque ses difficultés financières. Un de ses clients lui donne des informations sur le fait d'être « sexe modèle » par internet. Madame commencera la prostitution sur internet en Mars 2021.

Janvier 2021, la famille déménage dans un appartement à Colombelles en étant accompagnée par ADOMA.

Octobre 2021, Madame a une relation amoureuse avec l'un de ses clients, Monsieur V. et Madame se marient au mois d'avril 2022.

Juin 2022, son mari la prostitue au domicile conjugal et récupère l'argent des clients. Madame déposera plainte en décembre 2022.

Janvier 2023, Madame et les filles sont hébergées à Hérouville St Clair par la dentiste de Madame jusqu'au mois de Mars 2023.

Madame a sollicité notre service le 24/04/2023 pour que nous puissions lui présenter le PSP. Depuis cette rencontre, Madame a mis tout en œuvre pour réunir les documents demandés. Son dossier a été présenté le 15/06/2023 et Madame a reçu un accord de Monsieur le Préfet pour une entrée dans le PSP.

Madame a pu s'inscrire à France Travail et trouver un emploi.

Madame est en CDI avec la société D. en tant qu'auxiliaire de vie pour un contrat de 110 heures. Madame est également inscrite à l'Université de Caen pour passer son diplôme approfondi de langue française (DALF).

Madame se rend à l'auto-école pour les leçons de code.

Madame est locataire d'un studio et vit avec ses deux filles scolarisées à Colombelles.

Première APS délivrée le 09/08/2023 valable jusqu'au 10/01/2024. Nouvelle commission au mois de Décembre 2023, nouvelle APS délivrée le 30/01/2024 valable jusqu'au 18/06/2024.

• Madame J. née le 18/04/1994

Madame J. s'est présentée au SAAS le 28/03/2023 pour une présentation du PSP. Madame a été orientée par Madame M., travailleuse sociale au PAPSP.

2014 : Madame J. vit à Benin City avec son père, ses 3 sœurs et son frère. Durant l'année 2014, Madame est victime de plusieurs viols. Suite à ces agressions sexuelles, Madame tombe enceinte et donne naissance à sa fille le 27/04/2014. 2015 Madame souhaite quitter Benin City car ce qu'elle a vécu est trop douloureux. Madame rencontre une femme, Madame J., qui est touchée par son histoire et lui dit qu'elle va l'aider à quitter la ville. Elle lui propose de partir en Europe pour avoir de meilleures conditions de vie et un travail qui lui rapportera beaucoup d'argent, argent qu'elle pourra envoyer pour répondre aux besoins de sa famille.

Juin 2015 : Madame J. quitte la ville et part en bus, d'autres femmes sont présentes.

Madame verbalise qu'elle a fait énormément de route et a traversé plusieurs villes avant d'arriver en Libye. Madame est restée un mois en Libye. Madame a été violée de nombreuses

fois et si elle ne se laissait pas faire, elle était menacée par une arme. Madame a été frappée plusieurs fois sur différentes parties du corps également. Madame verbalise qu'il y avait beaucoup de violences en Libye.

Au mois de Juillet 2015, Madame J. monte dans un bateau qui l'emmènera dans un foyer à Tripoli. Il y a également beaucoup de violences, d'agressions sexuelles. Madame voit mourir des personnes dont des femmes enceintes. Madame relate que les conditions étaient extrêmement précaires, elle avait du pain et de l'eau pour repas.

Madame J. appelle Madame J. en lui relatant les horreurs qu'elle vit et lui indique qu'elle veut rentrer, qu'elle ne peut pas rester là. Madame J. lui répond que ce n'est pas possible, que le voyage a été financé.

Un autre bateau part au mois d'Août vers l'Italie. Madame J. verbalise que ce voyage a été très difficile car de l'eau entrait dans le bateau, il y avait beaucoup d'agitations et peu de sécurité. Madame a assisté à plusieurs décès pa noyade et violences.

Une fois descendue du bateau, Madame a bénéficié du 115 en Italie, à Lampedusa pour quelques jours. Puis, elle reprend le bateau direction Padova pour 2 jours, avant d'arriver chez Madame J., qui lui avait expliqué au téléphone qu'elle vivrait à Barcelone chez elle et qu'elle l'attendait.

Madame a habité 4 ans à Barcelone. Madame J. l'a prostituée dans un club. Madame J. devait lui donner 200 euros pour l'héberger chez elle, elle dormait au sol dans une pièce.

Madame J. est tombée enceinte mais n'a pas eu le droit de se rendre dans un hôpital pour avorter car Madame J. avait peur que Madame J. raconte ce qu'elle vivait à une assistante de service social. Par conséquent, c'est Madame J. qui s'est occupée de l'avortement et a obtenu des médicaments pour cela.

Madame J. était très mal et une des femmes du club l'avait remarqué. Madame J. a pu se confier à cette personne. Cette dernière a proposé de lui payer le voyage jusqu'à Paris et qu'elle pourrait être hébergée par une amie.

Madame J. accepte et quitte Barcelone, sans prévenir Madame J. Madame est hébergée quelques temps à Paris mais elle ne peut pas y rester sur du long terme. L'hébergeant lui trouve une solution chez une amie à Caen. Madame J. arrive à CAEN en 2019. Elle est hébergée chez une femme qui se prostitue sur la presqu'île. Madame J. se prostitue de nouveau car Madame J. réclame de l'argent et menace sa famille. Madame J. a donné 15 000 euros sur les 40 000 euros que Madame J. réclame.

Madame a arrêté la prostitution au mois de Mai 2023.

Madame a pu obtenir les documents nécessaires pour prétendre au PSP. Son dossier a été présenté le 15/06/2023 et Madame a reçu un accord de Monsieur le Préfet pour une entrée dans le PSP.

Madame s'est inscrite à France travail et a des cours de français.

Première APS délivrée le 09/08/2023 valable jusqu'au 10/01/2024. Nouvelle commission au mois de Décembre 2023, nouvelle APS délivrée le 30/01/2024 valable jusqu'au 18/06/2024.

• Madame S. née le 20/04/1994

Madame S. a été orientée par Madame B., bénévole de l'association ACTES. Madame s'est présentée le 13/01/2023 pour une présentation du PSP et un accompagne social.

Madame vivait à Bénin City avec ses parents et ses 4 frères et sa sœur. Madame est la fille aînée.

Ses parents travaillaient dans une ferme pour subvenir aux besoins de la famille. Madame aidait ses parents après l'école. Néanmoins, à l'âge de 16 ans, manque d'argent, Madame doit interrompre sa scolarité.

Madame rencontre une certaine Rita. Cette femme lui propose de la former et de la faire travailler dans son salon de coiffure. Madame y reste 3 années.

Dans le cadre de son travail, Madame coiffe une cliente régulière du nom de Madame O. Cette dernière dit à Madame S. qu'elle a une surprise pour elle, qu'un bus va venir les chercher.

Juin 2016 : le bus fait le trajet jusqu'à Agbor. Puis, un autre bus les emmène jusqu'en Libye. Madame traverse plusieurs endroits : Abuja, Kano, Agades, le désert et Tripoli.

Juillet 2016 : Madame verbalise qu'il y a énormément de violences physiques et sexuelles en Libye. Elle reste un mois à « green garage » en Libye.

Aout 2016: un bateau gonflable vient les chercher pour partir en Italie. Des hommes sont armés, il y a beaucoup de viols sur le bateau. Un bateau de sauvetage leur vient en aide. Le 01/09/2016, le bateau arrive en Sicile, Madame est aidée par la Croix Rouge pour être dans un foyer à Turino. Cependant, un homme est envoyé par Madame O., Monsieur B. pour venir la chercher. Elle reste trois jours chez lui et il la dépose à un endroit avec un téléphone. Un camping-car vient la récupérer, Madame arrive à Paris et un autre homme du nom de N. vient la chercher à la gare du Nord. Elle reste 4 jours chez cet homme et est mise dans le train par la suite direction CAEN pour être accueillie dans la maison de Monsieur T.

Madame se retrouve très rapidement à dormir dehors et dans le tram. Monsieur T. la met dehors puisqu'elle refuse d'avoir des rapports sexuels. Madame reçoit des appels de Madame O. et Monsieur N. qui lui expliquent qu'il faut qu'elle se prostitue et accepte d'avoir des rapports sexuels avec Monsieur T. Madame continue de refuser et de se maintenir dehors. Une femme nigériane vient à sa rencontre un soir et lui propose de se prostituer. Madame O. menace Madame S. et lui réclame de l'argent. Madame S. a peur pour sa famille et n'a aucune ressource, elle finit par accepter et la femme nigériane lui montre la place où elle peut se prostituer.

Lorsque la COVID est arrivée, Madame S. s'est retrouvée en difficultés et n'a pas pu donner de l'argent à Madame O. jusqu'en Mai 2021. Sa famille a été forcée de déménager à deux reprises, suite à plusieurs menaces de mort.

Décembre 2022 : Madame S. arrête la prostitution et verbalise qu'elle est épuisée tant physiquement que psychologiquement.

Madame a pu obtenir les documents nécessaires pour prétendre au PSP. Son dossier a été présenté le 15/06/2023 et Madame a reçu un accord de Monsieur le Préfet pour une entrée dans le PSP.

Madame s'est inscrite à France travail et a des cours de français.

Première APS délivrée le 09/08/2023 valable jusqu'au 10/01/2024. Nouvelle commission au mois de Décembre 2023, nouvelle APS délivrée le 30/01/2024 valable jusqu'au 18/06/2024.

• Madame U. née le 19/06/1988

Madame est arrivée en France en 2012 et a connu notre service la même année. Madame avait besoin d'une domiciliation.

Madame a demandé à rencontrer un travailleur social en 2022 pour exposer sa situation et avoir une présentation du PSP.

Madame U. a intégré le Parcours de Sortie de Prostitution au mois de Juillet 2023.

Madame a pu obtenir les documents nécessaires pour prétendre au PSP. Son dossier a été présenté le 15/06/2023 et Madame a reçu un accord de Monsieur le Préfet pour une entrée dans le PSP.

Madame U. avait des démarches en cours avec Maître C. concernant le ré examen de sa demande d'asile.

Le tribunal administratif a annulé l'arrêté préfectoral et a ordonné la délivrance d'un titre de séjour courant Juillet 2023, Madame a souhaité quitter le parcours de sortie de prostitution.

• Madame OS: née le 17 février 1995

Notre première rencontre avec Madame OS. a eu lieu le 11/02/2022, sur l'orientation de l'intervenante sociale du PAPSP de l'EPSM de Caen.

Madame était en situation de prostitution sur Nantes de 2017 à décembre 2021, où elle était accompagnée par l'association PALOMA. Madame OS. est restée sur Nantes de 2017 à décembre 2021. Durant cette période, Mme OS. a subi plusieurs agressions. On lui a arraché des cheveux et on l'a frappée plusieurs fois au visage. Elle a en encore la cicatrice sous les yeux. On lui a volé son argent à plusieurs reprises. Elle a été victime de de violences sexuelles sous contrainte.

Lorsqu'elle a pris la décision d'arrêter la prostitution, elle s'est rappelée qu'elle avait fréquenté au Nigéria un homme qui vivait à présent en France, sur Caen. Madame OS. a accepté la proposition d'hébergement de cet ami, qui deviendra ensuite son petit-ami et père de son futur enfant.

Au bout de quelques mois, des tensions sont apparues au sein du couple. Madame OS. craignait d'être à la rue et de devoir à nouveau se prostituer, tout en se sachant enceinte si elle se séparait.

Madame OS. s'est ainsi rapprochée du PAPSP par le biais de l'association PALOMA de Nantes puis vers le SAAS de l'association Itinéraires afin de rechercher une solution d'hébergement plus satisfaisante.

Des nuitées d'hôtel ont pu être sollicitées sur financement de la Direction Enfance Famille du Conseil Départemental.

La candidature de Madame OS. pour une entrée en PSP a reçu un avis favorable lors de la commission du 04.12.2023.

Après 5 années d'existence, nous faisons le constat que ce dispositif apporte une réponse adaptée au public concerné. Toutefois, il reste essentiel que les commissions se tiennent très en amont de la date d'échéance de l'APS et de maintenir un lien étroit avec les services de la préfecture afin que la délivrance des APS soit réalisée dans les meilleurs délais et ainsi éviter les ruptures de droit au séjour et par conséquent le maintien en emploi.

Par ailleurs, les conditions d'hébergement d'urgence précarisent la situation des personnes accompagnées et la délivrance d'une APS ne permet pas aux bailleurs de se positionner sur les dossiers présentés.

L'absence d'un titre de séjour peut également fragiliser un parcours d'insertion professionnelle faute de perspective à long terme quant à la régularité du séjour en France.

Dispositif de protection

AC'SE

Le CHRS insertion Janine VAN DAELE accueille des femmes majeures avec ou sans enfant en situation de violence, sans hébergement en situation précaire et / ou de rupture conjugale familiale et sociale.

Depuis avril 2012, le CHRS Janine VAN DAELE, accueille et accompagne dans ses effectifs 2 femmes dans le cadre du dispositif AC'SE, dispositif national d'accueil et de protection de victimes de la traite des êtres humains. Les conflits internationaux et leurs répercussions nous rappellent que cette réalité de traite est très présente dans le monde et s'amplifie en Europe.

• Madame A.

Parcours antérieur:

Madame A., est née le 14 février 1997 à ILASE IJESA dans l'Etat d'OSUN au Nigéria. Elle est fille unique. Elle a vécu avec sa grand-mère maternelle, au décès de celle-ci, elle s'est faite enrôlée par son réseau d'exploitation.

Elle a quitté le Nigéria en octobre 2015, elle est passée par la Lybie où elle a été exploitée durant plusieurs mois. Elle est ensuite arrivée en Italie en Juin 2016. Elle s'est faite exploitée plusieurs années sur le territoire Italien avant de pouvoir fuir et rejoindre le territoire Français. Madame est arrivée à Marseille, elle a très vite demandé de l'aide auprès d'un service social : l'Amicale du Nid. Elle a déposé une 1ère plainte en Juin 2018 auprès de la BRP de Marseille. A cette période, Madame A. est enceinte de quatre mois. Elle a été retrouvée par le réseau et emmenée de force en Hollande pour de nouveau être exploitée.

En Novembre 2018, elle a donné naissance à son premier fils en Hollande.

Elle a réussi à fuir et à s'extraire de son proxénète en Hollande. A son retour en France, elle a interpellé son service social qui a sollicité en urgence une place au sein du dispositif AC'SE afin de bénéficier d'une mesure d'éloignement, être protégée et quitter son réseau d'exploitation à Marseille.

C'est dans ce cadre que Madame a alors intégré le CHRS Janine VAN DAELE le 05/05/2019 AC'SE.

A son arrivée, nous avons accompagné Madame A. dans le dépôt d'une seconde plainte auprès de la BRP de Caen et dans la demande d'asile. Le 19/04/2022, la CNDA a rejeté sa demande.

Dans le cadre de son dépôt de plainte pour victime de la traite des êtres humains, Madame A. a bénéficié d'un récépissé du 09/03/2022 au 08/09/2022 avec autorisation de travailler. Les plaintes ont été classées sans suite, ils n'ont pas retrouvé les exploitants.

Concernant son activité professionnelle :

Durant cette période, elle a obtenu un CDD de 4 mois auprès de l'APAJH de Caen ainsi qu'une orientation vers une formation linguistique. Madame a dû cesser ses démarches d'insertion professionnelles à l'expiration de son récépissé.

Madame A. reste mobilisée et participe aux ateliers AVAA du CHRS Janine VAN DAELE deux fois par semaine, ce qui la maintient dans une démarche socioprofessionnelle. Elle poursuit ses efforts pour l'apprentissage du français.

<u>Concernant sa parentalité</u>:

Son fils ainé est scolarisé en moyenne section de maternelle. Il est suivi par le CAMPS et un orthophoniste. Nous avons effectué une demande de dossier MDPH pour la mise en place d'une AVS dans son milieu scolaire.

Son deuxième fils est actuellement à la halte-garderie. Nous avons effectué les démarches pour l'inscrire en toute petite section de maternelle dans la même école que son frère ainé.

Nous sommes en lien avec la PMI, le CAMPS et le médecin traitant pour le suivi des enfants.

Concernant son logement:

La famille a passé une année au sein du collectif. Madame A. s'est saisi de l'accompagnement de proximité, elle a investi les différents ateliers proposés par le CHRS (cuisine, écriture, ateliers parents-enfants...) et a retrouvé sa place de femme et de mère auprès de ses enfants. Madame A. et ses enfants ont ensuite intégré un des logements diffus du CHRS Janine VAN DAELE. C'est un premier logement extérieur pour la famille en France. Madame A. a muri en autonomie, elle investit son logement, elle est en mesure de nous solliciter en français si elle rencontre un problème.

Le logement est bien entretenu et la famille ne rencontre aucun trouble de voisinage.

Accompagnement d'accès aux droits :

Comme beaucoup de personnes en situation d'exploitation, Madame A. ne disposait pas de document d'état civil, ces documents leur sont volés par leurs exploitants.

Nous avons effectué les démarches auprès de l'ambassade du Nigéria pour obtenir son passeport, un acte de naissance légalisé et un acte de concordance afin de rétablir son état civil.

Après le rejet de la demande d'asile, une demande de titre de séjour dans le cadre du L 425-1 a été classée sans suite.

En lien avec la coordination d'AC'Sé, et la déléguée des droits aux femmes, nous avons orienté Madame vers la commission parcours de sortie de prostitution le 15 décembre 2022, avec un accord de Monsieur le préfet le 12 Janvier 2023.

Madame A. a déposé sa demande via démarches simplifiées le 25 janvier 2023, elle a reçu un accord le 02 mars 2023.

Madame A. est convoquée à la préfecture le 29 mars 2023 afin d'aller retirer son autorisation de séjour.

Madame A. sort du dispositif AC'Sé.

• Madame E.

Madame est originaire du Nigéria, elle est âgée de 26 ans.

Elle a trois enfants, une fille âgée de 10 ans qui vit au Nigéria et deux fils qui sont nés en France âgé de 4 ans et de 6 mois. Les deux fils sont reconnus par leur père.

Parcours:

Madame est arrivée en France en 2017, elle a été exploitée à Bordeaux durant plusieurs années.

En janvier 2022, Madame s'est rapprochée d'un service social afin de l'extraire de son réseau d'exploitation. Elle a déposé plainte en Février 2022 auprès de la BRP de Bordeaux. L'enquête est toujours en cours.

Le dispositif AC'Sé nous a orienté Madame E. et son fils le 05 Juin 2022.

Accompagnement d'accès aux droits :

A son arrivée, Madame n'avait aucun document d'état civil (extrait d'acte de naissance, passeport), ni de titre de séjour.

Dès son arrivée, nous avons déposé une demande de titre de séjour dans le cadre du L 425-1 du CESEDA pour les victimes de la traite des êtres humains et de proxénétisme via le site démarches simplifiées.

Nous avons demandé un premier passeport auprès de l'ambassade du Nigéria. Madame l'a obtenu en septembre 2022. Nous avons effectué la légalisation de son acte de naissance auprès de cette même ambassade. Madame est en possession de tous ses documents d'état civil.

Après 16 mois d'attente, deux référés au Tribunal Administratif de Caen, Madame E. a obtenu un titre de séjour d'une année avec autorisation de travail.

Suite à l'obtention de son titre de séjour, nous avons pu effectuer l'ouverture de ses droits, elle bénéficie d'un compte CAF et perçoit le RSA et les prestations familiales à hauteur de 1200 euros. Dans le cadre du RSA, elle a débuté son accompagnement avec son référent et a contractualisé son CER pour une durée de six mois.

Accompagnement autour de la santé:

Nous avons accompagné Madame pour l'ouverture de ses droits CMU, l'orientation vers un médecin traitant ainsi que la mise en place d'un suivi auprès de la PMI de secteur. Depuis l'obtention de ses documents d'état civil, la famille bénéficie d'une carte vitale.

Démarches en lien avec l'état civil de son fils :

A son arrivée, W. n'était pas reconnu par son père. A la demande de Madame, nous avons accompagné la famille pour que W. soit reconnu par son père. Nous avons effectué une demande d'autorité parentale conjointe auprès du Tribunal. Par la suite, nous avons effectué la rectification de son état civil. A ce jour, W. porte le nom de famille de son père. A la naissance de son deuxième fils, nous avons effectué les démarches pour la reconnaissance paternelle. Les deux enfants portent le même nom.

Accompagnement en lien avec la parentalité :

Nous avons effectué les démarches auprès de la commission petite enfance pour que W. puisse rentrer en toute petite section de maternelle. En janvier, il a obtenu une place. Depuis septembre 2023, il est scolarisé en moyenne section de maternelle à temps complet.

Concernant son deuxième fils, il est à temps complet à la crèche.

Accompagnement en lien avec son insertion :

Madame E. a débuté une formation OFII en langue française, elle a signé son CIR et a effectué ses quatre journées de formation civique. Elle est actuellement inscrite à Pôle Emploi.

Depuis peu, la famille a intégré un logement extérieur de l'association. Une demande de logement social a été faite et la famille est labelisée SYPLO.

• Famille A. et O.

Accueil d'une famille, Madame O., âgée de 28 ans, originaire du Nigéria et Monsieur A. âgé de 30 ans, originaire du Bénin. Le couple a deux enfants, M. âgé de deux ans et demi et M. âgé de d'un an et demi.

Contexte d'arrivée:

La famille avait été orientée par l'association RUELLE de Bordeaux vers un hébergement d'urgence du dispositif AC'Sé, situé à Toulon.

Madame explique être entrée en Italie, puis en Suisse et enfin en France par un réseau de prostitution alors qu'elle cherchait à fuir une situation de danger dans son pays. Sa fragilité et sa pathologie ont accentué sa vulnérabilité.

Monsieur a été exploité par le travail à Bordeaux. Ils ont deux enfants. M. a été témoin des violences à l'encontre de ses parents. Madame présente des troubles psychiques et est actuellement suivie par un psychiatre, un service spécialisé dans le psycho-traumatisme ainsi qu'un suivi en hôpital de jour. Madame bénéficiait déjà de soins sur Bordeaux. Mr est en alerte sur l'état de sa compagne et présent pour elle. Mr et Mme sont en capacité de prendre attache avec le 15 lorsqu'elle ne se sent pas bien. Monsieur a un CDD, il est francophone.

La famille a intégré le CHRS Janine VAN DAELE en Mai 2023, au sein d'un logement diffus.

Démarches judiciaires :

La famille a déposé plainte auprès de GILEM : Groupe d'investigation pour la lutte de l'exploitation des migrants. A ce titre, la famille a bénéficié d'un titre de séjour L 425-1 du CESEDA pour les victimes TEH valable jusqu'en juin 2023.

Nous nous sommes mis en lien avec le chef du GILEM afin de collaborer sur les suites des dépôts de plainte, l'exploitant a été arrêté et un juge d'instruction s'est saisit de l'affaire. En lien avec l'association RUELLE (Relais Urbain d'Echange et de lutte contre l'exploitation), nous avons sollicité une avocate afin de se constituer partie civile. L'affaire est toujours en cours.

Démarche administrative :

Nous avons accompagné la famille à effectuer le renouvellement de son titre de séjour, elle bénéficie d'un récépissé valable jusqu'en Février 2024.

Accompagnement en lien avec la santé :

Madame O. présente des troubles psychiques, nous l'avons accompagné vers un psychiatre afin qu'elle poursuive ses soins. Une prise en charge supplémentaire au sein du service de

psycho trauma s'est vite mise en place. Aux vues de ses troubles, nous avons constitué un dossier auprès de la MDPH. Un accord lui a été prononcé jusqu'en Juin 2026, avec l'Allocation Adulte Handicapé ainsi qu'une carte de mobilité inclusion.

La famille a un médecin traitant et les droits CSS sont ouverts.

Accompagnement en lien avec la parentalité :

Madame et Monsieur sont très attentifs aux besoins de leurs enfants, et en ce sens, sont en demande d'être soutenus et adhèrent à l'accompagnement proposé. Ils témoignent d'un lien affectif fort.

Nous avons vite repéré que le fils ainé présentait un retard de langage et de communication et différentes difficultés au niveau du développement de la motricité et du développement. Nous avons donc sollicité un avis auprès de l'unité de dépistage et d'évaluation des troubles précoces du développement du CHU.

Une évaluation a débuté en Août 2023 au sein du CRA dans le but de poser un diagnostic, afin d'étayer sa prise en charge, un suivi orthophoniste a débuté, deux fois par semaine ainsi qu'un suivi psychomotricien à domicile, une fois par semaine via la PCO: Plateforme de Coordination et d'Orientation.

En septembre, l'enfant a débuté une scolarité adaptée une heure et demi, quatre jours par semaine.

En lien avec les différents acteurs, nous avons constitué pour lui un dossier MDPH, le dossier a été accepté (droit AESH, aide humaine.)

Concernant le plus jeune garçon, il a pu être accueilli en crèche à temps plein.

Situation d'insertion professionnelle :

Monsieur A. a très rapidement trouvé un emploi dans le secteur du nettoyage.

Madame O. s'implique dans le parcours de soin de son fils ainé, ils ont en attente d'une orientation en hôpital de jour.

Elle participe aussi aux différents ateliers proposés par le CHRS et s'implique dans les différentes actions mises en place.

Situation en lien avec le budget :

A leur arrivée, la famille ne percevait pas de ressources.

A ce jour, ils perçoivent l'AAH, l'AESH et le salaire de Monsieur.

Situation en lien avec le logement :

Le logement est investi et entretenu. La famille est à jour de sa participation à l'hébergement.

Accompagnements psychologiques Et Groupe de parole

L'association Itinéraires permet depuis janvier 2011 aux femmes reçues tant dans ses structures d'hébergement Source (Caen) et Etape (Lisieux) que d'accueil (SAAS), de bénéficier du soutien par le biais d'entretiens spécifiques réalisés par les psychologues de l'association.

Entretiens de soutien psychologique dans le cadre du PV 72 h

Lors de l'accueil « dans le cadre du protocole violence conjugale », les professionnels des structures d'hébergement indiquent aux personnes accueillies, la possibilité de rencontrer une psychologue salariée de l'association Itinéraires. Elle se déplace sur le lieu de leur hébergement afin de les soutenir dans l'évènement violent qu'elles viennent de subir.

En 2023, 8 personnes sur Caen et 12 à Lisieux ont utilisé de 1 à 3 fois cette possibilité.

Ce qui leur a permis de :

- Poser les raisons qui les ont conduites à saisir le protocole (mise à la porte coups physiques qui surviennent après des violences morales, ...),
- D'exprimer leurs peurs, leur incompréhension,
- De s'interroger sur ce qui fait qu'elles en sont arrivées là. Elles ne comprennent pas car elles ont le sentiment de faire attention, de faire ce qu'il faut pour que cela se passe au mieux...
- D'exprimer leur ambivalence,
- De parler de leur conjoint qui a souvent un passé difficile, de leur désir de l'aider et des propositions de soins évoqués ensemble mais souvent refusés par lui,
- De parler de l'alcool qui est un déclencheur de la violence. Elles disent savoir qu'une violence va arriver quand l'alcool est présent et elles parlent des stratégies qu'elles mettent en place pour éviter la violence,
- De parler des enfants présents ou pas dans ce moment de crise. Elles n'ont pas toujours le sentiment que l'enfant puisse être touché par ce climat de tension (elle l'isole dans leur chambre, elle le protège, le contienne dans leurs bras, ...
- D'exprimer un sentiment de honte ou de culpabilité éprouvé,
- D'évoquer ses besoins et prendre conscience qu'ils ont été mis à mal au sein du couple dysfonctionnel,
- Faire l'inventaire de ses propres ressources internes dans un objectif de réassurance et de projection vers l'avenir.

A la fin de l'entretien, la psychologue :

- Propose un autre rendez-vous,
- Donne systématiquement son numéro de téléphone et propose aux personnes reçues la possibilité de rappeler,
- S'informe auprès des équipes sur l'état ou la présence de la personne reçue.

Le soutien psychologique des femmes reçues à l'accueil de jour

En 2023, **60** femmes ont pris contact avec la psychologue pour un premier rendez-vous (50 en 2022). A ce chiffre, s'ajoutent **8** femmes qui ont continué le suivi entamé en 2022.

Les travailleurs sociaux de l'accueil de jour proposent systématiquement aux femmes accueillies cette possibilité d'entretien avec une psychologue de l'association.

Cependant, 6 femmes ont pris contact d'elles-mêmes : 1 avait bénéficié d'un suivi en 2018, 1 en 2020, 1 en 2021, 3 en 2022.

Prises de rendez-vous

Sur les 60 femmes, 7 ne sont pas venues au rendez-vous proposé :

- 3 ont annulé le premier rendez-vous et sollicité un second mais ne l'ont pas honoré.
- 4 ne sont pas venues sans donner d'explication.

Sur les 53 femmes reçues, 3 bénéficiaient d'un suivi psychologique en CMP, 5 en libéral.

Ces entretiens psychologiques permettent

- → d'identifier les violences subies, leur réalité, leurs impacts psycho-traumatiques et les répercussions sur leur santé (troubles anxieux, dépression, troubles du sommeil, troubles de l'alimentation, effondrement de l'estime de soi, ...),
- → de repérer le cycle des violences,
- → de comprendre et de donner du sens à leur souffrance en nommant leurs émotions (peur, confusion, honte, culpabilité, impuissance, ...),
- → d'analyser les stratégies de l'auteur de violences (isolement, inversion de la culpabilité, climat de peur, ...),
- → d'informer les femmes que les symptômes de leur mal être sont les conséquences des violences subies,
- → de parler de l'appréhension de la violence à venir qu'elles reconnaissent à la façon dont le compagnon « tourne la clef dans la porte », « marche », « pousse la porte », ..., qui les terrorisent, les sons, les silences sont intégrés et constituent des indices de violence imminente,

- → de soutenir la parentalité en amenant les femmes à reconnaître que les enfants manifestent des besoins d'aide,
- → d'encourager à repérer la détresse des enfants et à prendre contact avec des CMP :
 - 1 est en attente d'un rendez-vous avec le CCTEF,
 - 1 a contacté la psychologue scolaire pour un rendez-vous,
 - 2 ont démarré un suivi à la maison des adolescents.
 - 3 poursuivent le suivi au CMP, 1 au CMPP, 1 à la guidance, 2 avec un pédopsychiatre,
 - 1 a engagé une thérapie familiale avec ses enfants, 1 l'envisage.

Il est important de poursuivre le soutien à la parentalité dans le cadre des violences conjugales qui induisent des perturbations dans l'exercice de cette parentalité. En introduction du livre de Madame Karen SADLIER « Un défi pour la parentalité », Monsieur Maurice BERGER rappelle que lors de ses consultations en pédopsychiatrie, les enfants les plus violents étaient ceux qui avaient été exposés au spectacle de scènes de violence conjugale, les enfants témoins de la menace sur l'intégrité physique et / ou émotionnelle de la personne qui s'occupe d'eux subissent un impact fort et destructeur.

Nombre d'entretiens par personne

En 2023, **203** entretiens ont été réalisés. Leur nombre a oscillé entre 1 et 17 par personne.

Les femmes, qui souhaitent poursuivre un travail psychothérapeutique, peuvent être soutenues dans leur demande et orientées.

- 2 envisage de prendre contact avec un psychothérapeute en libéral et 2 au CMP,
- 1 est en attente d'un rendez-vous avec un CMP,
- 2 ont engagé un suivi avec un hypnothérapeute,
- 7 ont continué leur suivi engagé avec un CMP ou en libéral,
- 1 envisage une psychothérapie en libéral,
- 1 a poursuivi une thérapie au Centre régional psycho-traumatisme Normandie entamée en 2022, 1 commencé en 2023.

Le processus de libération des violences peut être long et il est nécessaire de respecter le rythme et les décisions de la personne.

Ce qui permet de déconstruire l'emprise et de restaurer sa personnalité, c'est la compréhension des mécanismes à l'œuvre dans la production des symptômes, l'identification des violences subies et la stratégie de l'auteur de violences.

Le groupe de parole

Lors du dépôt de l'appel à projet concernant l'ouverture de l'accueil de jour, l'association Itinéraires s'est engagée à mettre en œuvre un groupe de parole. Riche de notre étroite collaboration avec le Planning Familial, nous avons souhaité construire ce groupe avec ce partenaire de proximité. Il y a quelques années le Planning Familial animait des groupes de paroles mais n'a pu poursuivre ce travail faute de participantes. L'ouverture de l'accueil de jour correspond à un réel besoin et un groupe de paroles pour femmes victimes de violence conjugale a démarré le 09 novembre 2015 dans les locaux de l'accueil de jour.

Fondé sur la solidarité, le groupe de paroles permet aux femmes qui y participent de nommer la violence subie, de la faire reconnaître par le groupe et à l'extérieur, de s'approprier son histoire, d'échanger sur ses émotions.

L'énergie collective qui se dégage du groupe permet à chacune de rompre son isolement, de trouver son propre cheminement et de prendre conscience de sa capacité à agir.

• Pour quel public

Etre une femme, séparée du conjoint qui a commis les violences à son encontre, s'engager à être présente sur la totalité des séances.

Il s'agit d'un groupe fermé, il n'y a pas d'entrée en cours. Cette pratique permet de sécuriser ses membres, de renforcer la dynamique des échanges, de faciliter le lien de confiance.

• Rôle des animatrices

Le groupe est animé conjointement par une psychologue de l'association Itinéraires et par une animatrice du planning. Leur rôle est de faciliter la parole et les échanges. Les animatrices sollicitent les ressources de chacune des participantes, veillent au fonctionnement correct du groupe. Elles sont garantes du déroulement et de l'horaire des rencontres.

En 2023, la stagiaire psychologue, engagée depuis, comme bénévole de l'association Itinéraires, a maintenu son rôle d'observatrice et chargée de la prise de notes.

• Entretiens préalables

Un ou deux entretiens individuels sont nécessaires pour la personne souhaitant intégrer le groupe de parole. Le but pour les animatrices, est d'évaluer leur demande, leurs attentes, de présenter les objectifs du groupe de parole, ses règles de fonctionnement.

Il s'agit aussi pour la participante, d'être au clair sur les objectifs, les limites, les impératifs d'un groupe de parole et de bénéficier d'un temps de réflexion à sa participation. Lors de

l'entretien préalable, le calendrier des rencontres prévu est présenté. Ces entretiens sont assurés par la psychologue du SAAS ou par l'animatrice du Planning Familial, en fonction du service que la personne aura sollicité.

Périodicité

Le groupe de parole s'est réuni une fois toutes les 3 semaines / 1 mois, le mardi de 18h à 20h sur 8 séances. Sa programmation s'organise en fonction du calendrier scolaire.

En **2023**, un groupe de 8 séances a débuté le 17/01/2023. 8 ateliers ont été réalisés et 8 femmes y ont participé. La première séquence s'est tenue le 17 janvier 2023 et la dernière le 13 juin 2023.

Chaque participante s'est engagée sur l'entièreté de la session. Cependant, l'une d'entre-elle a mis un terme à sa participation au bout de la 3^{ème} séance. Madame évoquant, une difficulté à s'exprimer dans le groupe. Néanmoins, elle a poursuivi les entretiens individuels avec la psychologue du service.

Pour chaque rencontre un canevas ritualisé est envisagé :

- Ouverture de la séance autour d'un café/thé, pour favoriser la convivialité
- Météo du jour : avec quoi arrivez-vous ?
- Activités favorisant l'expression des émotions (photolangage, brise-glace...)
- Activité /discussion à propos d'une thématique (décryptage de la violence conjugale, mécanisme de l'emprise, les émotions, les enfants et la violence dans le couple, la parentalité, la justice, estime de soi...)
- Avec quoi repartez-vous?

Quelques points forts de l'action :

- L'élaboration collective de la charte de fonctionnement,
- La cordialité et une dynamique positive entre les participantes, favorisant la circulation de la parole,
- L'amélioration de l'estime de soi, et une meilleure faculté à prendre des décisions pour un mieux-être.
- La sortie du sentiment d'isolement,
- Le groupe de parole identifié comme un lieu ressource : partage d'idées, de lecture...
- La dernière séance s'est terminée par le partage d'un temps convivial.

Les freins:

Les rencontres des participantes en dehors des séances et la constitution d'un groupe WhatsApp ont pu entraver le travail du groupe de parole. Une partie des échanges se déroulant hors du cadre sécurisant du groupe animé par les professionnelles. Elles ont majoritairement exprimé, au terme de la session, le besoin de poursuivre l'action.

PARTENARIAT

Nous tenons à remercier la DDETS et la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité qui soutiennent nos dispositifs de longue date.

Nous tenons également à remercier le bailleur social Inolya qui participe à la création de nouveaux dispositifs de mise à l'abri et d'accompagnement vers et dans le logement.

Enfin, nous tenons à remercier la fondation l'Oréal qui nous apporte un soutien financier dans la réalisation de nos projets de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

• Santé / Accès aux soins

- L'EPSM, l'EMPP
- Les travailleurs sociaux du CHU
- La PASS
- La CPAM, la cellule DETRES
- Les services spécialisés (CAARUD, Maison des addictions, ...)
- Les CMP
- Le centre de planification
- Les médecins généralistes
- Le Planning familial
- Les spécialistes

• Hébergement / Logement

- Le SIAO
- Les foyers d'urgence
- Les foyers d'extrême urgence
- Les CHRS
- le centre parentale
- Les bailleurs publics
- Le FSL
- Le SYPLO
- Les bailleurs publics
- Le service logement de l'AAJB
- Le service logement de Revivre
- Le service logement du CCAS
- Les FJT
- L'AIVS
- La maison de l'Habitat
- Les maisons relais
- Les CADA
- Le CPH
- Les résidences sociales

• Emploi – Formation

- Pôle Emploi
- La CLI
- Les missions locales
- Les organismes de formation

Social

- Les USDA et CMS
- Les associations caritatives
- La CAF
- Le SAJD
- Le SAO de l'association REVIVRE
- Le SAMU Social 14
- La Chiffo
- Les mairies (bureau des affaires scolaires et sociales)
- La Boussole
- Les CCAS

• Aide aux victimes

- La maison de la protection des familles
- les avocats
- AC'SE
- ACJM
- Assistante sociale de l'hôtel de police.

Autres partenaires

- ASTI
- FTDA
- Le SPIP pour la place auteur de violence conjugale

• Autres institutionnels

- La FAS
- L'IRTS
- La déléguée aux droits des femmes et à l'égalité
- La DDETS

PERSPECTIVES 2024

- Dans la poursuite du grenelle des violences conjugales, répondre aux appels à projet dans la mise en œuvre des réponses à apporter et principalement en matière d'hébergement d'urgence sécurisant, sécurisé et accompagné. Soutenir et développer la création de nouvelles places d'hébergement avec accompagnement social dédiées aux femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants.
- Suite à un point fait avec la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes concernant le fonctionnement de l'accueil de jour dédié aux femmes victimes d violences conjugales, nous devions expérimenter l'élargissement des permanences d'accueil jusqu'à 18h du lundi au vendredi. Les financements de la CAF ayant fortement diminués, nous n'avons pas pu mettre en place cette expérimentation sur 2023 mais le sujet reste d'actualité.
- Travailler à la labellisation de notre accueil de jour en lien avec la DRDFE.
- Renforcer les liens avec les bailleurs sociaux et poursuivre le partenariat étroit avec le bailleur social Inolya dans le cadre de la convention « Relèves Toit », convention qui prendra fin en juillet 2023. Il s'agira alors de travailler à l'élaboration d'un nouveau projet sur 2024.
- Poursuivre l'animation des modules de formation réalisés avec différents acteurs, notamment au sein de l'IRTS (2 journées). Une sensibilisation et une prise de conscience est importante dans les lieux de formation à élargir au secteur médical. (Sage-femme, médecins libéraux, PMI...)
- Poursuivre la formation continue des professionnels aux questions concernant les violences faites aux femmes et l'accompagnement de ces personnes notamment par le biais des journées inter-institutionnelles organisées en lien avec la DRDFE (moyen indispensable pour assurer une qualité de service).
- Veiller à former les équipes éducatives en matière d'écoute spécialisée auprès des enfants victimes (« Violences conjugales et enfance : identifier, nommer, communiquer et intervenir » organisée par la FAS les 15/05 – 16/05 – 01/06 – 02/06 – 23/06 (6 personnes)).
- Poursuivre la formation continue des professionnels en matière d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences
- Travailler la question de la saisine en urgence de structures exerçant le passage de bras sécurisé et sécurisant
- Rester vigilant à l'accueil fait dans les commissariats et gendarmeries. Car malgré l'amélioration, il y a encore des mots qui blessent, des refus de prise de dépôt de plainte. Les équipes restent en lien étroit avec la maison de la protection des familles

basée sur Caen ainsi qu'avec l'assistante de service social du commissariat de police de Caen.

- Asseoir le groupe de paroles et poursuivre le partenariat avec le Planning Familial.
 Nous nous réjouissons dès 2021 du soutien de l'ARS sur ce projet. Soutien qui devrait se poursuivre en 2024.
- En lien avec la déléguée aux droits des femmes, renforcer les liens et initier un partenariat avec le service immigration de la préfecture afin de permettre aux femmes victimes de violences conjugales et d'origine étrangère d'ouvrir des droits au séjour.
- Instaurer une veille juridique sur l'évolution de la législation concernant les violences faites aux femmes (DRDFE, associations, institutions).
- Poursuivre la participation d'Itinéraires à la commission Violences Intrafamiliales de la FAS.
- Améliorer notre dispositif de recueil de données concernant le public accueilli afin de révéler au mieux et au plus exact l'activité de cette mission et faire émerger les besoins. Un nouveau logiciel devrait nous le permettre sur 2024.
- Faciliter la fluidité des parcours avec l'ensemble des dispositifs existants et ce en lien avec le SIAO (SIAO- 115, CHU FVV, OSYS...) et rester attentif aux nouveaux APP afin de renforcer les places de mise à l'abri et les places d'hébergement avec accompagnement.
- Poursuivre la participation d'Itinéraires aux Séminaires AC'SE, et le travail en partenariat réseau avec ses différents acteurs.
- S'engager dans la mise en place de la démarche qualité au sein d'Itinéraires.
- S'inscrire dans la démarche d'évaluation externe en intégrant un processus de réflexion permanent afin d'ajuster au mieux nos pratiques.
- Suite à la création de l'association Maison des Femmes de Normandie occidentale, poursuivre les réflexions collectives autour du projet dans le cadre du comité exécutif et engager la recherche de financement.

Sigles et acronymes utilisés

A

AAH Allocation Adulte Handicapé

ACJM Association d'Aide aux victimes, de Contrôle Judiciaire socio-éducatif,

d'enquête de personnalité et de Médiation pénale

AEMO Action Educative en Milieu Ouvert

AESH Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap
AFIS Aide Financière à l'Insertion Sociale et Professionnelle

AIVS Agence Immobilière à Vocation Sociale

ALT Allocation Logement Temporaire

APAJH Association pour Adultes et Jeunes Handicapés

APS Autorisation Provisoire de Séjour

ARCAL Association pour les Réfugiés du CALvados

ARS Agence Régionale de Santé
ASH Agent de Services Hospitalier

ASMAT Assistante Maternelle

ASTI Association de Solidarité avec Tous les Immigrés

AVAA Atelier d'Adaptation à la Vie Active

AVDL Accompagnement Vers et Dans le Logement

AVIF Auteurs de Violences Intra Familiales

AVS Auxiliaire de Vie Scolaire

B

BRP Brigade de répression du proxénétisme

(

CADA Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile CAMSP Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

CCARUD Centre Accueil et Accompagnement Réduction Risques Usagers Drogues

CADA Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

CCAS Centre Communal d'Action Sociale

CCTEF Centre de Consultations Thérapeutique de l'Enfant et de la Famille

CDD Contrat à Durée Déterminée
CDI Contrat à Durée Indéterminée
CER Contrat d'Engagement Réciproque

CESEDA Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et dur Droit d'Asile

CHRS Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CHU Centre d'Hébergement d'Urgence

CIDFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

CLI Commission d'Information Locale
CMP Centre Médico-Psychologique
CMU Couverture Médicale Universelle

CMS Centre Médico-Social

CNDA Cour Nationale du Droit d'Asile
CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPH Centre Provisoire d'Hébergement CRA Centre de Ressources Autisme

CSAPA Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

CSS Complémentaire Santé Solidaire

D

DDETS Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DDFIP Direction Départementale des Finances Publiques

DRDFE Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité

E

EMPP Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
EPE Ecole des Parents et des Educateurs
EPSM Etablissement Public de Santé Mentale
EPE Ecole des Parents et des Educateurs
ESI Education Solidarité Information

F

FAIR Favoriser l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés

FAS Fédération des Acteurs de la Solidarité

FJT Foyer Jeunes Travailleurs

FNAVDL Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement

FSL Fonds de Solidarité pour le Logement

FTDA France Terre d'Asile

FVV Femmes Victimes de Violences

FVVC Femmes Victimes de Violences Conjugales

Η

HU Hébergement d'Urgence

I

IME Institut Médico-Educatif IML InterMédiation Locative

ITT Interruption Temporaire de Travail

JAF Juge des Affaires Familiales

M

MDPH Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

 \mathbf{O}

OFII Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPRA Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

P

PAPSP Prévention et Accompagnement des Personnes en Situation de Prostitution

PASS Parcours Accès Santé Spécifique

PF Prestations Familiales

PIAF Point d'Insertion par l'Accueil et la Formation

PJJ Protection Judiciaire de la Jeunesse PMI Protection Maternelle et Infantile PSP Parcours de Sortie de Prostitution PV Protocole Violences

R

RSA Revenu de Solidarité Active

S

SAAS Service d'Accueil et d'Accompagnement Social

SAJD Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté SAO Service d'Accueil et d'Orientation

SAVS Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SEMO Service Educatif en Milieu Ouvert

SIAO Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation SPIP Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

STDU Service Trait d'Union

SYPLO Système Priorité LOgement

1

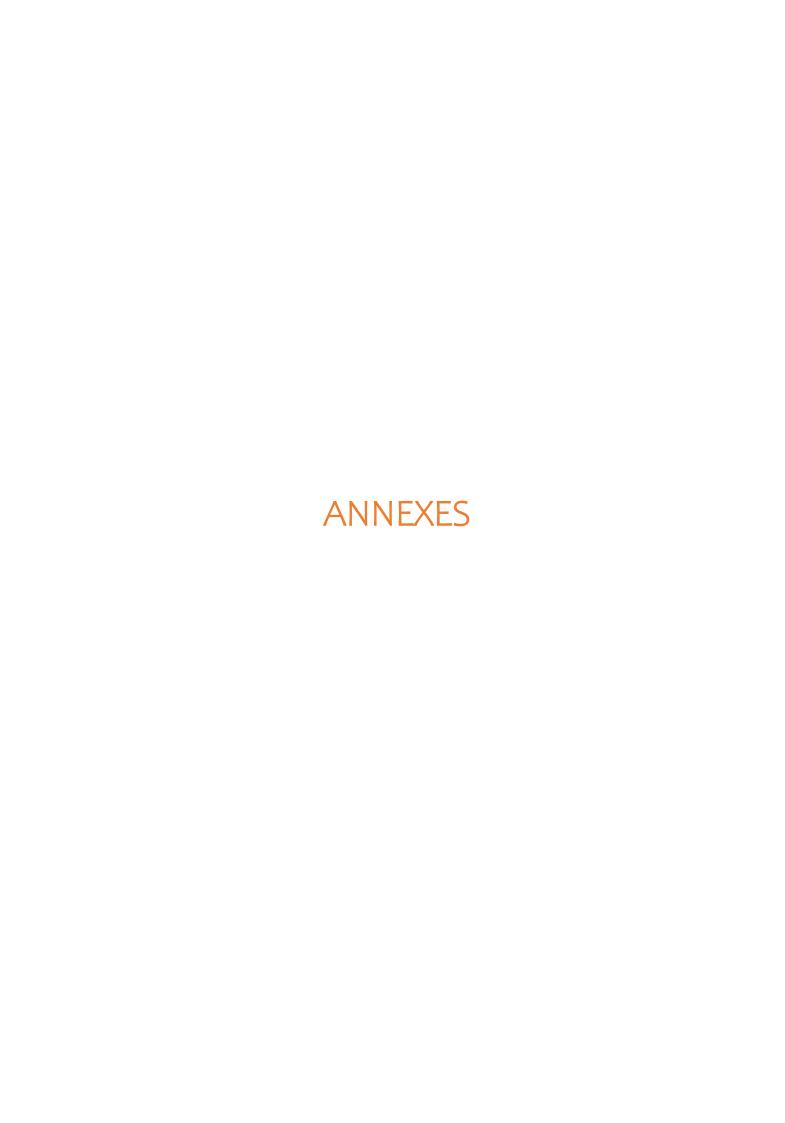
TEH Traite des Etres Humains
TGI Tribunal de Grande Instance

U

UDAF Union Départementale des Affaires Familiales

UMJ Unité Médico-Judiciaire

USDA Unité de Solidarité Départementale de l'Agglomération



TEMOIN DE VIOLENCES CONJUGALES

DANS SON LIEU D'ACCUEIL DE JOUR A CAEN

LE S.A.A.S.

Service d'Accueil et d'Accompagnement Social

peut recevoir la victime

(seule ou avec ses enfants)

- > 5e posen, se reposen
- > Parler librement
- > Comprendre
- > Etre conseillée
- > Etre orientée

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 10 h à 16 h Le mercredi sur RDV

Ligne bus : 3 OU 21 (arrêt Calvaire 5t Etienne)



Groupe de paroles co-animé avec le Planning familial 14

· Numéros d'urgence ·

17 : Police, pour vous protéger

♠ 15: SAMU, pour des soins en urgence

♦ Votre médecin pour :

Constater les violences subies

Hébergements d'urgence

02.31.74.00.14 : Foyer La Source - CAEN

- ◆ Foyers d'urgence sécurisés 24h/24
- Accueil immédiat 365 jours par an
- ♠ 115 : pour un hébergement en urgence

Numéro d'écoute national et anonyme : 39 19 •

https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Infos-pratiques/Signalement-des-violences-sexuelles-et-sexistes

VIOLENCES DE COUPLE, PARLONS-EN...

GROUPE DE PAROLE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES



gratuit, anonyme et confidentiel

2 groupes de 8 séances par an. Une séance toutes les 3 semaines, à Caen.

Contacts:

Accueil de jour (Association Itinéraires), Caen : 06 08 68 01 74
Planning Familial, Caen : 02 31 82 20 50
Numéro d'écoute national et anonyme : 39 19











